

N° 13-604-M au catalogue — n° 066
ISSN 1707-1844
ISBN 978-1-100-94503-3

Document de recherche

Comptes des revenus et dépenses, série technique

Module des ressources humaines du compte satellite du tourisme, 2009

Division des comptes des revenus et dépenses
21e étage, Immeuble R.H. Coats, Ottawa, K1A 0T6



Statistique Canada
Statistics Canada

Canada

Module des ressources humaines du compte satellite du tourisme, 2009

Ce document rend compte du Module des ressources humaines du compte satellite du tourisme, 2009 élaboré par Statistique Canada. Cette étude fournit des données détaillées sur l'emploi relié au tourisme au Canada. Des données sur les traitements et les salaires, le nombre d'emplois et les heures travaillées par profession y figurent. Les données sont de plus ventilées par l'âge, le sexe et par le statut d'immigrant. Cette étude est un outil pour la formation et la planification du tourisme au Canada.

La présente étude a été préparée par Monique Bisailon de la Section de l'analyse et des projets de recherche et développement de la Division des comptes des revenus et dépenses de Statistique Canada. Elle a été financée par le biais d'un accord de partenariat avec le Conseil canadien des ressources humaines en tourisme.

**Ottawa
Mai 2010**

N° 13-604-M n° 66 au catalogue
ISSN 1707-1844
ISBN 978-1-100-94503-3

N° 13-604-MPB n° 66 au catalogue
ISSN 1707-1720
ISBN 978-1-100-51539-7

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2010

This publication is available in English (Catalogue no. 13-604-M no. 66)

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, par quelque moyen que ce soit, sans autre autorisation de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Notre organisme » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Table des matières

Faits saillants	5
1. Introduction	6
2. Portée de l'étude	6
3. Changements méthodologiques	7
4. Révisions	8
5. Résultats	9
5.1 Secteur du tourisme	9
5.2 Profils des industries touristiques	12
5.3 Professions liées aux industries touristiques	15
5.4 Profil des employés dans les industries touristiques	16
6. Conclusion et travaux à venir	19
Tableaux des données	20
Tableau 1 Produit intérieur brut, produit intérieur brut du tourisme, dépenses touristiques et emplois attribuables aux industries touristiques et l'ensemble de l'économie, Canada, 2003 à 2009	21
Tableau 2 Rémunération annuelle and rémunération horaire attribuables aux industries touristiques et l'ensemble de l'économie, Canada, 2003 à 2009	22
Tableau 3 Emplois attribuables aux industries touristiques et l'ensemble de l'économie, Canada, 2003 à 2009	23
Tableau 4 Heures travaillées hebdomadaires attribuables aux industries touristiques et l'ensemble de l'économie, Canada, 2003 à 2009	24
Tableau 5 Emplois d'employés, heures travaillées et salaires selon les caractéristiques des employés dans les industries touristiques, Canada, 2009	25
Annexe A : Cadre comptable	26
Annexe B : Concepts et définitions	27
Annexe C : Sources des données	30
Annexe D : Méthodologie	33
Annexe E : Industries du tourisme dans le Module des ressources humaines	36
Annexe F : Professions liées au tourisme dans le Module des ressources humaines	39
Annexe G : Structure des tableaux	42
Glossaire	43
Bibliographie	46
Série technique	49

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés uniformément dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0** zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s** valeur arrondie à 0 (zéro) où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- p** provisoire
- r** révisé
- x** confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- E** à utiliser avec prudence
- F** trop peu fiable pour être publié

Faits saillants

- Les industries touristiques incluses dans le Module des ressources humaines (MRH) comprennent les cinq groupes suivants : transport, hébergement, services de restauration, loisirs et divertissements, et services de voyages. De façon générale, on considère comme touristique toute industrie qui cesserait d'exister, ou continuerait d'exister uniquement à un niveau d'activité considérablement réduit, en l'absence du tourisme.
- Le MRH fournit, pour le secteur du tourisme dans son ensemble et pour chaque groupe d'industries touristiques, les trois principales statistiques sur les ressources humaines suivantes : l'emploi, les heures travaillées et la rémunération. Ces statistiques sont disponibles selon le sexe, les modalités d'emploi, le groupe d'âge, le statut d'immigrant et la profession.
- Toutes les statistiques fournies par le MRH ont trait à la production des industries touristiques. Par exemple, les statistiques sur l'emploi portent sur le nombre d'emplois requis pour la production des biens et services des industries touristiques, que ces biens et services soient consommés par des visiteurs ou par des non visiteurs, c'est-à-dire des résidents locaux.
- Avec cette mise à jour, des estimations annuelles sont disponibles pour le Canada pour une période de 13 années allant de 1997 à 2009. Dans le cadre de cette mise à jour, il a été possible d'améliorer l'actualité des données. Il est maintenant possible de publier les données six mois après l'année de référence.
- En 2009, le secteur canadien du tourisme était à l'origine de 1,6 million d'emplois, c'est-à-dire 9,4 % du nombre total d'emplois au Canada. En 1997, le secteur du tourisme représentait une proportion plus importante des emplois au Canada, soit 9,9 %. Au cours de la période étudiée, le nombre d'emplois dans le secteur du tourisme a baissé deux fois : il a diminué de 1,7 % (27 000 emplois) en 2005 et de 0,6 % (10 000 emplois) en 2009.
- En 2009, le groupe des services de restauration était le principal employeur parmi les industries touristiques, fournissant plus de 50 % du total des emplois du secteur du tourisme (853 000 emplois). Venait ensuite, au deuxième rang par ordre d'importance, le groupe des loisirs et divertissements, qui comptait 274 000 emplois, suivi par celui de l'hébergement, représentant 222 000 emplois. Le groupe du transport était à l'origine de 214 000 emplois, et celui des services de voyages, de 45 000 emplois.
- Le nombre d'heures travaillées était plus faible dans le secteur canadien du tourisme que dans l'ensemble de l'économie. La semaine de travail plus courte dans le secteur du tourisme est attribuable à la plus forte proportion d'emplois à temps partiel.
- De 1997 à 2009, la rémunération horaire a été systématiquement plus faible dans le secteur du tourisme que dans l'ensemble de l'économie canadienne, mais l'écart s'est accentué, surtout en 2003.
- Les serveurs au comptoir et les aides de cuisine et le personnel assimilé représentaient la profession la plus répandue dans le secteur du tourisme, comptant 245 000 emplois. Presque tous ces emplois (224 000) appartenaient au groupe des services de restauration. Dans le groupe de l'hébergement, la profession la plus nombreuse était celle des préposés à l'entretien ménager et au nettoyage-travaux légers, qui comptait 45 000 emplois. Dans le groupe des autres industries du transport, les conducteurs d'autobus et les opérateurs de métro constituaient la profession principale, avec 44 000 emplois, tandis que dans le groupe des loisirs et divertissements, la profession la plus fréquente était celle des animateurs et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique, qui comptait 34 000 emplois. Enfin, dans le groupe des services de voyages, la profession principale était celle de conseillers en voyages, mais elle ne représentait que 21 000 emplois.
- Deux groupes d'industries touristiques au Canada employaient une main-d'œuvre appréciablement plus âgée que les autres : 62 % des employés du groupe des autres services de transport et 43 % des employés du groupe des services de voyages étaient âgés de 45 ans et plus.
- Sur une base horaire, dans le secteur du tourisme, les immigrants étaient moins bien payés que les non immigrants, mais sur une base annuelle, les immigrants gagnaient plus (29 337 \$ contre 25 572 \$ pour les non immigrants), parce qu'ils travaillaient un plus grand nombre d'heures.

1. Introduction

Le Module des ressources humaines (MRH) vise à produire des statistiques courantes et fiables sur l'aspect ressources humaines du tourisme.

Le Compte satellite du tourisme du Canada (CSTC) et les Indicateurs nationaux du tourisme (INT) comportent déjà certains renseignements sur le nombre d'emplois créés par le tourisme au niveau national¹. Le MRH complète et améliore la capacité d'analyse découlant du CSTC et des INT, en fournissant des renseignements plus détaillés sur les ressources humaines, donnant ainsi un aperçu plus large du rôle du tourisme dans l'économie.

Par exemple, la planification des ressources humaines touche toutes les personnes qui travaillent dans le secteur du tourisme, que leur emploi soit lié directement aux services offerts à des visiteurs ou lié aux services offerts à des résidents locaux. Par conséquent, le nombre total d'emplois dans les industries touristiques constitue un élément central du MRH et est plus vaste que dans le CSTC et les INT, lesquels rendent compte uniquement des emplois découlant directement des dépenses des visiteurs. De plus, certains des produits des industries touristiques ne sont pas considérés des biens touristiques car les visiteurs n'en consomment pas, mais leur production crée des emplois. Ces emplois font partie de la planification des ressources humaines dans les industries touristiques.

Le MRH est un outil essentiel pour la planification et les prévisions pour les décideurs dans les domaines du tourisme, de l'emploi et de la formation. Divers organismes liés au tourisme, chercheurs universitaires et décideurs dans le domaine du tourisme utilisent ces données pour la recherche et l'analyse, la planification et le développement. Une nouvelle application du MRH a aussi débuté au niveau provincial², visant à accroître l'intérêt que présente le module pour ces auditoires et pour des fins similaires.

Pour donner un aperçu du reste du rapport, précisons que la portée de l'étude est décrite à la section suivante, suivie d'une discussion des changements apportés à la méthodologie et d'une explication des révisions aux données. Certains résultats sont ensuite examinés afin de démontrer les utilisations analytiques du MRH. Les conclusions et les travaux à venir sont abordés à la dernière section, suivie d'une sélection pertinente de tableaux de données.

Les annexes A et B exposent les cadres comptables qui sous-tendent le MRH, les concepts et définitions clés du tourisme du CSTC, ainsi que divers concepts et définitions du travail tirés du Système des comptes nationaux du Canada (SCNC). L'annexe C résume les sources de données et l'annexe D fait état de la méthodologie générale utilisée. L'annexe E comporte une liste des industries du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) incluses dans les groupes d'industries utilisés dans le MRH, tandis que l'annexe F fournit une liste des professions utilisées dans le MRH de la Classification nationale des professions pour les statistiques (CNP-S). Un résumé des tableaux disponibles sur demande dans le MRH figure à l'annexe G. Un glossaire des termes et une bibliographie sont également fournis.

2. Portée de l'étude

Le MRH fournit un portrait des industries touristiques et des professions qui en font partie ainsi qu'un aperçu des tendances au fil du temps. On peut procéder à des analyses des statistiques clés suivantes : l'emploi, des heures travaillées et des gains d'emploi, à compter de 1997. Des variables dérivées, comme le nombre d'emplois équivalents temps plein, les gains horaires moyens et le nombre moyen d'heures annuelles travaillées par emploi, peuvent aussi être examinées.

1. Certains renseignements sur le nombre d'emplois créés par le tourisme par province ont été fournis par Barber-Dueck et Kotsovos (2003).

2. Voir Bisailon (2010).

Ces statistiques clés peuvent être analysées selon diverses caractéristiques des emplois (salaré ou travailleur autonome, temps plein ou temps partiel, groupe professionnel) et les caractéristiques des personnes qui les occupent (sexe, groupe d'âge, statut d'immigrant). Des renseignements sont également disponibles selon la profession. On peut procéder à des comparaisons avec les estimations de l'emploi du Système des comptes nationaux du Canada (SCNC) pour l'ensemble de l'économie et pour certaines industries, ainsi qu'avec les agrégats du Compte satellite du tourisme du Canada (CSTC) et des Indicateurs nationaux du tourisme (INT).

La portée de cette étude est comparable à celle de l'étude nationale la plus récente³, avec l'addition de deux années de données : 2008 et 2009. Les renseignements sur le nombre d'emplois, les heures travaillées et les gains d'emploi sont présentés pour les mêmes groupes d'industries, y compris pour les emplois à temps plein et à temps partiel. Les renseignements sont aussi disponibles selon les mêmes caractéristiques d'employés (sexe, groupe d'âge et statut d'immigrant) ainsi que pour des professions comparables.

Plus particulièrement, le MRH du Canada fournit des estimations annuelles pour les années allant de 1997 à 2009. Ces estimations sont fondées sur des données nationales tirées des Comptes canadiens de productivité (CCP)⁴ qui sont une source essentielle de données du MRH, ainsi que sur les données de l'Enquête sur la population active (EPA). Les données de recensement pour 2001 et 2006 sont utilisées, de même que la classification des industries selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) de 2002 et la classification des professions selon la Classification nationale des professions pour les statistiques (CNP-S) de 2006.

3. Changements méthodologiques

Pour cette mise à jour, il a été possible d'améliorer l'actualité des données en rationalisant la production des statistiques du MRH. Il est maintenant possible de publier les données environ six mois après la période de référence au lieu de 18 mois. Plus précisément, les estimations sont fournies jusqu'à 2009 inclusivement, ce qui représente un ajout de données couvrant deux années au lieu d'une.

Avec cette étude, notre façon d'estimer la portion du travail du revenu mixte des travailleurs autonomes a été améliorée. Jusqu'à présent, on supposait que les travailleurs autonomes recevaient, en moyenne, le même revenu du travail horaire (c.-à-d. salaire plus revenu supplémentaire du travail (RST)) que les salariés. Le RST englobe les régimes de retraite des secteurs privé et public, l'assurance-emploi, le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec, les assurances-maladie et vie, les indemnités pour accidents du travail et les allocations de retraite. À l'heure actuelle, les travailleurs autonomes ne sont obligés de cotiser qu'au Régime de pensions du Canada ou au Régime de rentes du Québec, et ces cotisations ne représentaient que 21,3 % du RST total en 2007⁵. De plus, plusieurs employés même s'ils n'ont pas d'assurances, peuvent recevoir de l'assurance-emploi pour des raisons de maladie ou pour un congé de maternité alors que les travailleurs autonomes ne peuvent pas⁶.

D'autres programmes et régimes d'avantages sociaux sont offerts aux travailleurs autonomes sur une base volontaire mais pas au même prix et avec les mêmes conditions que ceux offerts aux employés. Peu de travailleurs autonomes profitent de ces avantages sociaux⁷.

3. Voir Bisailon et Morissette (2009).

4. Voir Statistique Canada (2009).

5. Statistique Canada. 2010. Totalisations spéciales du revenu supplémentaire du travail avec les données de 2007.

6. Les cotisations à l'assurance-emploi sont possibles pour les travailleurs autonomes sur une base volontaire à partir du 30 janvier 2010. Par contre, les travailleurs autonomes ne peuvent en tirer les bénéfices qu'à partir de 2011.

7. L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu a démontré, qu'en 2000, environ 50 % des employés avaient des assurances de soins prolongés, d'invalidité et de santé soit presque trois fois plus que la proportion (17 %) pour les travailleurs autonomes (Akyeampong et Sussman, 2003). Les travailleurs autonomes ont tendance aussi à moins participer à des REER. Par exemple, en 1996, 35 % des travailleurs autonomes ont acheté un REER comparé à 43 % des employés (Akyeampong, 1999).

Par conséquent, pour la présente mise à jour, il est supposé que la portion travail du revenu mixte des travailleurs autonomes est égale aux salaires et ne comprend pas le RST, ce qui est comparable à l'approche utilisée par les Comptes canadiens de productivité (CCP)⁸. Le fait d'exclure le RST du calcul de la portion travail du revenu mixte des travailleurs autonomes a fait baisser la rémunération horaire de ces travailleurs dans le secteur du tourisme d'un montant variant de 1,15 \$ à 1,80 \$ de l'heure de 1997 à 2007. Ce changement a réduit la rémunération horaire globale dans le secteur du tourisme d'un montant variant de 0,12 \$ à 0,15 \$ de l'heure au cours de la même période.

La rémunération horaire des travailleurs autonomes dans les industries touristiques est maintenant plus proche de la rémunération horaire des travailleurs autonomes dans l'ensemble de l'économie, mais les hypothèses sur lesquelles s'appuient les calculs des estimations ne sont pas équivalentes dans tous les cas. Le calcul utilisé dans le MRH est identique à celui des Comptes canadiens de productivité (CCP), sauf dans le cas où le revenu imputé d'un travail autonome est supérieur au revenu mixte estimé pour l'industrie. Le cas échéant, l'estimation de la portion travail du revenu mixte d'un travailleur autonome utilisée dans les CCP est réduite afin qu'elle concorde avec le revenu mixte⁹.

4. Révisions

Comme il est mentionné à la section précédente, la présente mise à jour comporte l'ajout de données pour deux nouvelles années, à savoir 2008 et 2009. Toutefois, les données pour la période allant de 1997 à 2007 ont été révisées. Le but de la présente section est de décrire et d'expliquer les principales révisions des données.

Alors que le nombre d'emplois pour l'ensemble de l'économie n'a pas changé au cours de la période allant de 1997 à 2007, le nombre d'emplois dans les industries touristiques a été réduit de 21 000 en 2006 et de 54 000 en 2007. Le nombre d'emplois a été révisé à la baisse principalement dans le groupe des services de restauration et, dans une moindre mesure, dans celui de l'hébergement.

Les révisions à la baisse proviennent de changements dans les Comptes canadiens de productivité (CCP). Deux raisons principales sont à la base de ces changements¹⁰ :

- Les nouveaux tableaux d'entrées-sorties des comptes nationaux (données finales de 2005 et données provisoires de 2006) ont été publiés en décembre 2009, ce qui explique principalement les révisions du nombre d'emplois en 2006;
- Les données des feuillets T4 pour 2007 ont été intégrées, ce qui a donné lieu à des révisions des nombres d'emplois pour 2007.

Le nombre d'heures de travail hebdomadaires par emploi, tant pour l'économie dans son ensemble que pour le secteur du tourisme, n'a pas changé de 1997 à 2007. Au cours de la même période, la rémunération horaire pour l'ensemble de l'économie n'a pas varié, tandis que la rémunération horaire dans les industries touristiques a baissé d'un montant variant de 12 à 15 cents de l'heure comparativement aux données du dernier MRH. Ce changement est dû à la modification du calcul de la portion travail du revenu mixte des travailleurs autonomes mentionnée plus haut.

8. Les CCP excluent le RST de la portion travail du revenu mixte des travailleurs autonomes.

9. L'approche des CCP repose sur l'hypothèse que le rendement du capital ne peut pas être négatif. Cette hypothèse n'est pas formulée dans le MRH.

10. Voir Statistique Canada (2009).

5. Résultats

La présente section a pour but de mettre en relief certains résultats et d'illustrer certains types d'analyses que permet de réaliser le MRH. L'analyse porte sur l'année 2009 et sur les comparaisons avec les années précédentes. L'exposé débute par une brève description de la conjoncture économique générale au Canada et dans le secteur du tourisme en 2009, qui servira de contexte aux analyses subséquentes présentées aux sections 5.1 à 5.4.

En 2009, le PIB réel du Canada a baissé de 2,9 %, après la progression de 0,6 % enregistrée en 2008 (voir le tableau 1). Les exportations ont diminué de 14 % et la demande intérieure finale a fléchi de 1,7 %, en grande partie à cause d'une réduction de 17 % de l'investissement des entreprises dans les bâtiments et le matériel. Depuis 1961, les seules autres baisses annuelles du PIB réel ont été enregistrées en 1982 (-2,9 %) et en 1991 (-2,1 %) ¹¹.

En 2009, les dépenses consacrées au tourisme au Canada ont diminué de 2,6 % (comparativement à une croissance de 2,0 % en 2008), les dépenses des visiteurs internationaux ayant reculé de 9,5 % et les dépenses touristiques des Canadiens au Canada ayant fléchi de 0,6 % ¹². Il s'agit de la première baisse annuelle des dépenses touristiques intérieures depuis 1991. Trois facteurs ont contribué à cette diminution des dépenses, à savoir :

- l'entrée en vigueur le 1er juin des nouvelles règles concernant les voyageurs de l'Initiative relative aux voyages dans l'hémisphère occidental (IVHO), en vertu desquelles toute personne entrant aux États-Unis doit être titulaire d'un passeport, de la carte NEXUS ou d'un permis de conduire Plus
- la réduction du nombre de voyages d'affaires et de loisirs effectués par les Canadiens depuis le ralentissement économique de la fin de 2008
- l'épidémie de grippe H1N1 au Mexique en avril 2009.

5.1 Secteur du tourisme

La présente section offre une comparaison des variables clés du MRH, à savoir l'emploi, les heures travaillées et la rémunération, dans le secteur canadien du tourisme et l'économie canadienne dans son ensemble au cours du temps.

Rémunération pour la totalité des emplois

En 2009, la valeur totale de la rémunération ¹³ a atteint 47,6 milliards de dollars dans les industries touristiques au Canada, soit une hausse de 0,3 % par rapport à l'année précédente, laquelle surpasse la croissance de 0,1 % de la rémunération pour l'ensemble de l'économie canadienne (voir le tableau 2). Toutefois, cette croissance était due principalement à l'augmentation de la rémunération horaire (+3,3 %), les nombres d'emplois (-0,6 %) et d'heures travaillées (-2,3 %) ayant diminué.

Depuis 1999, les industries touristiques ont perdu du terrain comparativement à l'ensemble de l'économie en ce qui a trait à la rémunération, tous emplois confondus. En 1999, la rémunération dans le secteur du tourisme représentait 6,2 % de la rémunération de la totalité des emplois au Canada. En 2009, cette proportion était descendue à 5,6 %.

11. Voir Statistique Canada (2010a).

12. Données ajustées afin d'exclure les biens et services touristiques produits dans des industries non touristiques. Pour davantage de détails, voir Statistique Canada (2010b).

13. La rémunération comprend les salaires et traitements, le revenu supplémentaire du travail et le revenu après dépenses des travailleurs autonomes.

En 2000 et en 2001, et de 2003 à 2006, le taux de croissance de la rémunération dans le secteur du tourisme a été inférieur à celui de la rémunération dans l'ensemble de l'économie, et considérablement plus faible en 2003 et 2005. La croissance plus lente enregistrée en 2003 a eu pour origine la baisse des salaires dans le secteur du tourisme cette année-là. En 2005, la croissance plus lente peut être attribuée principalement à la diminution du nombre d'emplois dans le secteur du tourisme, mais aussi à une croissance plus lente des salaires.

Emplois

Les industries touristiques au Canada ont produit 1,6 million d'emplois en 2009. Ce chiffre englobe les emplois à temps plein et à temps partiel, ainsi que les salariés et les travailleurs autonomes. En 2009, le secteur du tourisme était à l'origine de 9,4 % de l'ensemble des emplois au Canada. En 1999, la proportion était de 10,0 % (voir le tableau 3).

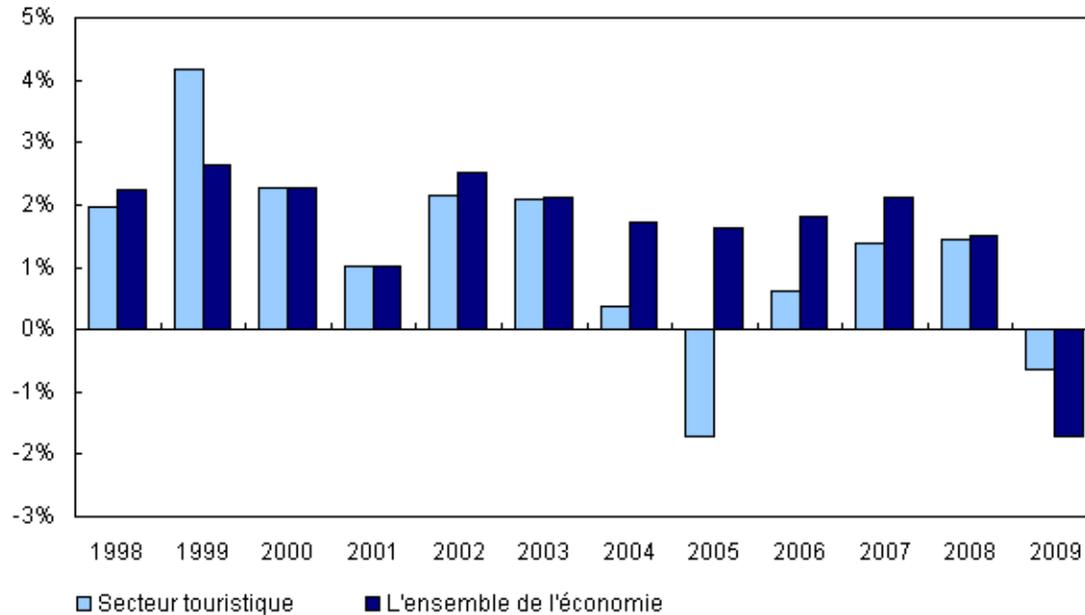
En 2000, le nombre d'emplois a commencé à augmenter moins rapidement dans les industries touristiques que dans l'économie canadienne dans son ensemble (voir le graphique 1). En 2005, le nombre d'emplois a diminué de 1,7 %, ou de 27 000 emplois, dans le secteur du tourisme (principalement dans le groupe des loisirs et divertissements), tandis qu'il a augmenté au taux de 1,6 % dans l'ensemble de l'économie. En 2005, le secteur du tourisme a été touché par plusieurs événements uniques, c'est-à-dire le lock-out de la Ligue nationale de hockey, le départ des Expos de Montréal et la hausse des prix de l'énergie après l'ouragan Katrina. Une restructuration majeure des industries du transport aérien a également eu lieu en 2005.

En 2009, le nombre d'emplois dans les industries touristiques a baissé de 0,6 %, soit un recul plus faible que celui enregistré pour l'ensemble des industries au Canada (-1,7 %). Dix mille emplois ont été perdus dans les industries touristiques en 2009 : le nombre d'emplois à temps plein a diminué (-12 000), mais certains emplois à temps partiel ont été créés (+2 000). Les pertes d'emplois ont eu lieu principalement dans le groupe des services de restauration (-5 000) et celui des autres industries du transport (-3 000).

Le ralentissement économique mondial et l'épidémie de grippe H1N1 sont les principaux événements ponctuels qui ont touché le secteur du tourisme au Canada en 2009. L'entrée en vigueur des nouvelles règles concernant les voyageurs de l'Initiative relatives aux voyages dans l'hémisphère occidental (IVHO) le 1er juin 2009 a également été un événement important pour le secteur du tourisme en 2009.

Graphique 1
Taux annuel de croissance de l'emploi dans le secteur du tourisme et dans l'ensemble de l'économie, Canada, 1998 à 2009

taux de croissance de l'emploi



Il convient de souligner que le nombre d'emplois selon le MRH englobe tous les emplois requis pour produire les biens et services des industries touristiques, qu'ils soient consommés par des visiteurs ou par des résidents locaux (non visiteurs). Ce nombre est plus élevé que celui des emplois attribuables à la consommation des visiteurs (dépenses ou demande) tel que mesuré dans le compte satellite du tourisme et dans les indicateurs nationaux du tourisme, puisqu'une partie seulement des 1,6 million d'emplois peut être attribuée aux visiteurs. En 2009, 521 000¹⁴ emplois étaient liés au tourisme ou à la consommation de biens et services des industries touristiques par les visiteurs.

En 2009, le nombre d'emplois créés dans le secteur du tourisme par la consommation de biens et services des visiteurs (demande touristique) a diminué de 2,2 %. En revanche, le nombre d'emplois créés dans le secteur du tourisme par la consommation des visiteurs et des résidents locaux a été moins touché (-0,6 %), en raison de la consommation locale soutenue de biens et services touristiques.

Au Canada, les emplois à temps partiel étaient deux fois plus fréquents dans les industries touristiques (40,2 %) que dans l'ensemble des industries (22,7 %). En 2009, quatre emplois sur dix dans le secteur du tourisme étaient des emplois à temps partiel. En 1997, la prévalence des emplois à temps partiel dans ce secteur était plus faible (38,0 %).

Le travail autonome était moins fréquent dans le secteur du tourisme (7,0 % des emplois) que dans l'ensemble de l'économie (9,4 % des emplois). En 1997, le travail autonome représentait 8,5 % des emplois dans le secteur du tourisme.

14. Voir Statistique Canada (2010b).

Heures travaillées par emploi

De 1997 à 2009, la durée moyenne de la semaine de travail a été plus courte dans le secteur du tourisme que dans le reste de l'économie, environ 10 % plus courte. En 2009, la semaine de travail dans le secteur du tourisme était de 29,0 heures, en baisse de 2,3 % par rapport à l'année précédente, comparativement à 32,7 heures pour l'ensemble du Canada (voir le tableau 4).

La semaine de travail plus courte dans le secteur du tourisme reflète la proportion plus élevée d'emplois à temps partiel et la proportion plus faible de travailleurs autonomes dans les industries touristiques que dans l'ensemble de l'économie. Les travailleurs autonomes travaillaient de plus longues heures dans le secteur du tourisme (34,7 heures par semaine) que dans l'ensemble de l'économie (32,8 heures par semaine).

Rémunération par emploi

En 2009, la rémunération horaire dans le secteur du tourisme était de 19,59 \$, soit une hausse de 3,3 % par rapport à l'année précédente (voir tableau 2), mais un taux encore nettement plus faible que la rémunération horaire de 29,56 \$ enregistrée pour l'ensemble du Canada¹⁵. En 2003, la rémunération horaire a baissé de 0,30 \$ dans le secteur du tourisme (principalement dans les industries des loisirs et divertissements et de la restauration), alors qu'elle a augmenté de 0,69 \$ dans l'ensemble de l'économie. En 2009, cette détérioration de la position relative du secteur du tourisme n'était pas encore complètement compensée, même si la rémunération horaire dans ce secteur avait augmenté.

5.2 Profils des industries touristiques

Le MRH contient des données agrégées sur cinq groupes d'industries touristiques, à savoir le transport (pour lequel les données sur le transport aérien et sur les autres industries du transport sont déclarées séparément), l'hébergement, les services de restauration, les loisirs et divertissements, et les services de voyages. La liste des industries comprises dans chaque groupe du secteur du tourisme figure à l'annexe E. Certains résultats destinés à donner une idée du genre d'analyses des industries que permet de réaliser le MRH sont présentés ci-après.

Services de restauration

Parmi les groupes d'industries touristiques, celui de la restauration était l'employeur le plus important en 2009. Avec ses 853 000 emplois (voir tableau 3), le groupe des services de restauration représentait 53,0 % de l'emploi dans les industries touristiques au Canada. Ce groupe d'industries a vu augmenter légèrement sa part des emplois dans le secteur au fil des ans. En 1997, elle était un peu plus faible, soit 51,7 % du total des emplois dans le secteur. En 2009, ce groupe a enregistré une perte de 4 000 emplois (-0,5 %). Alors que des emplois à temps plein ont été perdus, certains emplois à temps partiel ont été créés.

Les services de restauration détenaient la part la plus importante d'emplois à temps partiel dans les industries touristiques canadiennes, soit plus de 50 %. Fait peu surprenant, la semaine de travail dans cette industrie, soit 27,2 heures, était la plus courte observée parmi les industries touristiques et était inférieure à la semaine de travail moyenne de 32,7 heures pour l'ensemble de l'économie (voir tableau 4).

En 2009, les travailleurs autonomes détenaient 25 000 emplois dans le groupe des services de restauration, représentant 22,0 % de l'ensemble des emplois occupés par des travailleurs autonomes dans le secteur du tourisme. Ces travailleurs affichaient les heures les plus longues, soit 42,9 heures par semaine, chiffre nettement supérieur à la moyenne de 34,7 heures par semaine observée pour les travailleurs autonomes dans le secteur du tourisme.

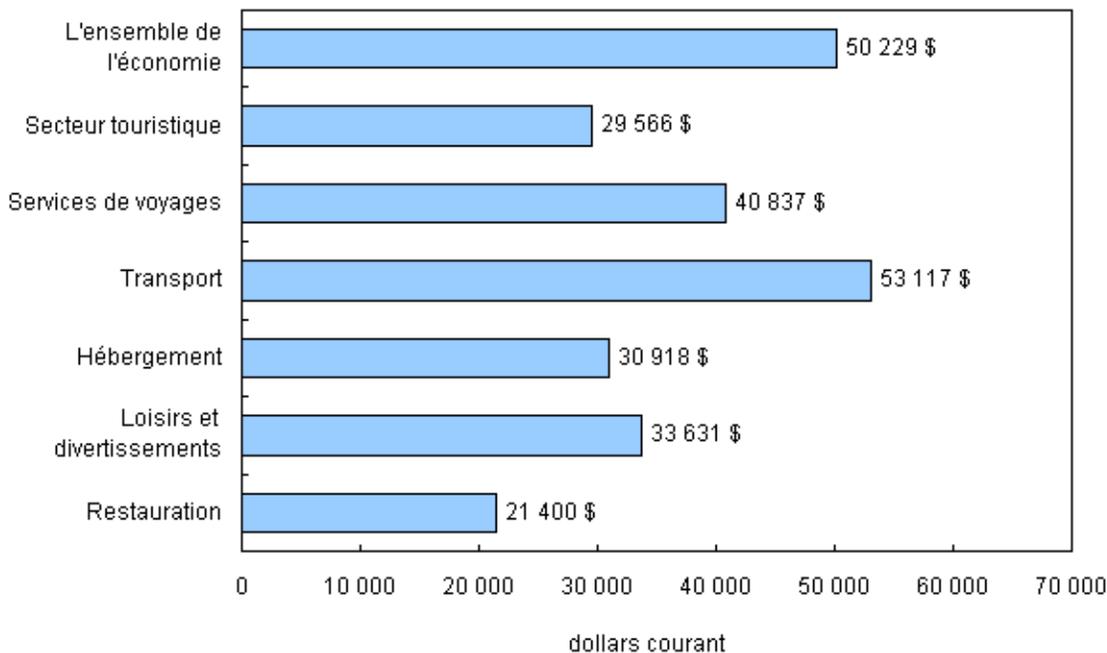
15. Il convient de souligner que les hypothèses utilisées pour estimer la rémunération du travail dans le secteur du tourisme ne sont pas exactement les mêmes que celles formulées pour l'ensemble de l'économie comme nous l'avons expliqué auparavant.

En 2009, les emplois dans les services de restauration continuaient d'être les moins bien rémunérés parmi l'ensemble des industries touristiques, la rémunération horaire moyenne étant de 15,11 \$ (voir tableau 2). Même si cette rémunération était en hausse (+4,6 %) par rapport à l'année précédente, elle demeurait bien en dessous de la moyenne de 19,59 \$ enregistrée pour les industries touristiques au Canada¹⁶. Cependant, au fil des ans, la rémunération horaire dans ce groupe s'est quelque peu améliorée. En 2009, la rémunération horaire dans les services de restauration n'était inférieure que de 22,9 % à la moyenne pour le secteur du tourisme comparativement à 29,9 % en 1997.

Il convient de souligner qu'en 2009, le salaire horaire moyen pour l'ensemble des emplois dans les services de restauration était de 13,96 \$ (voir tableau 5), chiffre inférieur de 1,16 \$ à la rémunération horaire moyenne (15,11 \$), qui englobe le revenu supplémentaire du travail (cotisations des employeurs au nom des employés à l'assurance emploi, les régimes de pension privés et publics, les indemnités pour accident du travail, les régimes d'assurance-maladie et vie et les allocations de retraite).

La rémunération annuelle est fondée sur des renseignements au sujet de la rémunération horaire et du nombre d'heures travaillées. Dans le groupe des services de restauration, en 2009, la rémunération moyenne des employés était de 21 400 \$ (voir le graphique 2), soit un montant inférieur de 27,6 % à la moyenne de 29 566 \$ pour le secteur du tourisme dans son ensemble. Le nombre d'heures travaillées par semaine et la rémunération horaire des personnes occupées dans les services de restauration étaient les plus faibles observés pour le secteur du tourisme.

Graphique 2
Rémunération dans les industries touristiques, Canada, 2009



16. Les pourboires sont inclus dans ces chiffres. Voir l'annexe C pour savoir comment est calculé le montant des pourboires.

Loisirs et divertissements

En 2009, le groupe des loisirs et divertissements était le deuxième employeur par ordre d'importance parmi les groupes inclus dans le MRH, représentant 274 000 emplois ou 17,0 % de l'emploi dans le secteur du tourisme. Ce groupe a enregistré un léger recul en 2009. Au fil des ans, toutefois, le groupe a vu croître sa part de l'emploi du secteur. En 1997, il était à l'origine de 15,5 % des emplois dans le secteur.

La forte proportion (42,3 %) d'emplois à temps partiel dans les industries des loisirs et divertissements contribue à la courte semaine de travail dans ce groupe. D'une durée moyenne de 28,3 heures, cette semaine de travail compte parmi les plus courtes dans les industries touristiques.

Le groupe des loisirs et divertissements comptait la proportion la plus importante (18,6 %) de travailleurs autonomes, représentant 51 000 emplois. Cependant, ces travailleurs autonomes avaient une semaine de travail plus courte (27,4 heures par semaine) que l'ensemble des travailleurs autonomes dans le secteur du tourisme (34,7 heures par semaine).

La rémunération horaire dans le groupe des loisirs et divertissements (22,85 \$) était supérieure à la moyenne observée pour le secteur du tourisme (19,59 \$), mais demeurait inférieure à la rémunération horaire enregistrée pour l'ensemble de l'économie (29,56 \$). En 2009, la rémunération annuelle a atteint 33 631 \$, chiffre supérieur à la moyenne pour le secteur du tourisme, même si la semaine de travail était parmi les plus courtes du secteur.

Hébergement

Représentant 222 000 emplois en 2009, soit 13,8 % des emplois dans le secteur du tourisme, le groupe de l'hébergement était le troisième employeur par ordre d'importance parmi les industries touristiques au Canada. Depuis 1997, le groupe de l'hébergement a perdu lentement du terrain par rapport aux autres industries touristiques en ce qui a trait à la part de l'emploi. Ce groupe détenait presque le même nombre d'emplois en 2009 qu'en 1997. Mais cette année-là, il était à l'origine de 16,1 % de l'ensemble des emplois dans le secteur du tourisme, ce qui en faisait le deuxième employeur par ordre d'importance dans le secteur.

En 2009, le nombre d'emplois dans les industries de l'hébergement a diminué de 0,2 %. Près d'un millier d'emplois à temps plein ont disparu, mais certains emplois à temps partiel ont été créés, ce qui explique en partie la semaine de travail plus courte en 2009. Le nombre d'heures travaillées par semaine dans le groupe de l'hébergement est passé de 32,4 heures en 2008 à 31,3 heures en 2009, mais est demeuré au-dessus de la moyenne de 29,0 heures par semaine pour le secteur du tourisme dans son ensemble.

Quoique plus élevée que la moyenne pour l'ensemble de l'économie canadienne (22,7 %), la proportion d'emplois à temps partiel dans le groupe de l'hébergement (28,9 %) est demeurée inférieure à la moyenne sectorielle de 40,2 %. La proportion de travailleurs autonomes dans ce groupe (4,1 %) comptait parmi les plus faibles pour le secteur du tourisme, le nombre de travailleurs autonomes étant de 9 000 en 2009.

En 2009, la rémunération horaire dans le groupe de l'hébergement, laquelle comprend les pourboires et le revenu supplémentaire du travail pour les salariés, a augmenté de 0,9 % pour atteindre 19,00 \$, mais demeurait inférieure à la moyenne de 19,59 \$ pour le secteur du tourisme dans son ensemble. À 30 918 \$, la rémunération annuelle dans ce groupe était plus élevée que la moyenne sectorielle, principalement à cause d'une semaine de travail plus longue (31,3 heures) que celle de l'ensemble du secteur (29,0 heures).

Transport

En 2009, le groupe du transport (qui comprend le transport aérien et les autres industries du transport, y compris par chemin de fer, par eau et par autobus, de même que les taxis et les locations de voiture) était à l'origine de 214 000 emplois, ce qui représente 13,3 % de l'ensemble des emplois dans le secteur du tourisme au Canada. De 2008 à 2009, le nombre d'emplois dans les industries du transport a diminué de 1,7 % (ou -4 000). Des emplois à temps plein (-3 000) et à temps partiel (-1 000) ont été perdus. Ces pertes ont eu lieu principalement dans les autres industries du transport (-3 000).

La semaine de travail dans le groupe du transport était longue, d'une durée moyenne de 33,6 heures, c'est-à-dire près de 5 heures de plus que la moyenne pour le secteur du tourisme au Canada. L'une des raisons de ces longues heures est la proportion plus élevée d'emplois à temps plein (78,9 %), particulièrement dans les autres industries du transport. Une autre raison est la proportion relativement élevée (14,4 %) de travailleurs autonomes travaillant de plus longues heures (43,6 heures par semaine). Pour le secteur du tourisme dans son ensemble, le travail autonome ne représentait que 7,0 % des emplois. Les industries du transport comptaient 24 000 emplois occupés par des travailleurs autonomes, dont 23 000 dans les autres industries du transport.

En plus d'une longue semaine de travail, les emplois dans le groupe du transport étaient mieux rémunérés que dans les autres industries touristiques, la rémunération horaire étant de 30,39 \$, soit 11,31 \$ de plus de l'heure que la moyenne pour l'ensemble des emplois dans le secteur du tourisme au Canada (19,59 \$). La rémunération horaire était particulièrement élevée dans l'industrie du transport aérien, soit 41,31 \$.

Le transport est le seul groupe d'industries du secteur du tourisme pour lequel la rémunération annuelle (53 117 \$) est supérieure à la moyenne de 50 229 \$ pour le Canada. La longue semaine de travail et la rémunération horaire élevée dans l'industrie du transport aérien, ainsi que dans les autres industries du transport expliquent ce résultat.

Services de voyages

En 2009, les services de voyages représentaient le plus petit groupe d'industries touristiques, à l'origine de 45 000 emplois, soit une baisse de 2,9 % par rapport à l'année précédente. Ce groupe ne représentait que 2,8 % de l'ensemble des emplois dans le secteur du tourisme au Canada.

Les emplois dans ce groupe étaient principalement à temps plein (82 %), proportion la plus élevée parmi les industries touristiques. Par conséquent, ce groupe enregistrait la semaine de travail la plus longue, à 34,5 heures. Quatre milles emplois étaient occupés par des travailleurs autonomes, ce qui représente 7,8 % de l'ensemble des emplois dans les services de voyages, proportion légèrement supérieure à la part de 7,0 % des travailleurs autonomes dans l'ensemble du secteur du tourisme.

La rémunération horaire dans ce groupe était supérieure à la moyenne pour le secteur du tourisme (22,77 \$ contre 19,59 \$ de l'heure). La rémunération annuelle était parmi les plus élevées dans le secteur du tourisme, soit 40 837 \$, en raison de la longue semaine de travail et de la rémunération horaire élevée.

5.3 Professions liées aux industries touristiques

Cinq groupes professionnels dominaient le secteur du tourisme, représentant 48,2 % de l'ensemble des emplois. Il s'agit des serveurs au comptoir et aides de cuisine occupant 245 000 emplois, des serveurs d'aliments et de boissons occupant 191 000 emplois, des cuisiniers occupant 145 000 emplois, des directeurs de la restauration occupant 82 000 emplois et des caissiers occupant 59 000 emplois.

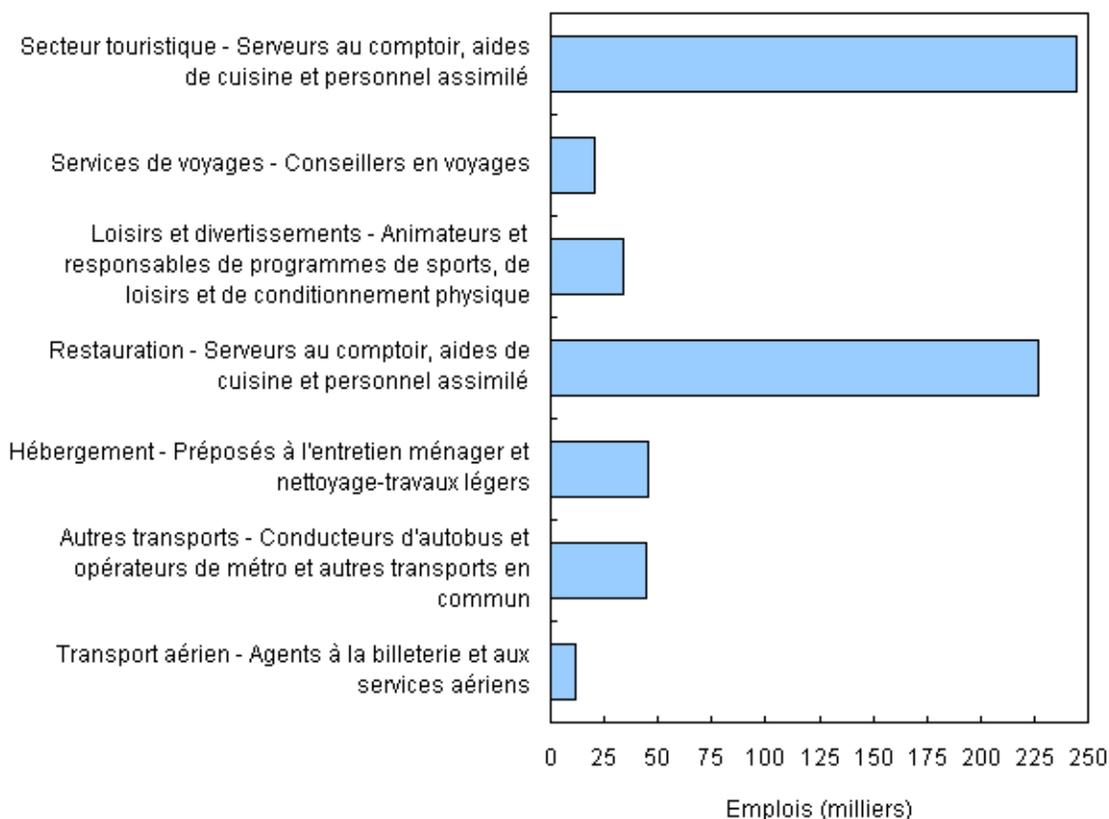
En outre, ces professions étaient surtout concentrées dans un groupe d'industries touristiques. Quatre-vingt-treize pour cent des emplois dans les cinq groupes professionnels principaux appartenaient au groupe des services de restauration.

Dans le groupe de l'hébergement, la profession la plus nombreuse était celle des préposés aux nettoyage-travaux légers, qui comptait 45 000 emplois (voir le graphique 3). Dans le groupe des autres industries du transport, le groupe professionnel principal était celui des conducteurs d'autobus et des opérateurs de métro et d'autres transports en commun, à l'origine de 44 000 emplois, tandis que dans les industries des loisirs et des divertissements, le groupe professionnel le plus répandu était celui des animateurs et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique, qui comptait 34 000 emplois. Les conseillers en

voyages ne représentaient que 21 000 emplois, mais formaient la principale profession dans le groupe des services de voyages (voir le graphique 3). Dans l'industrie du transport aérien, le principal groupe professionnel était celui des agents à la billetterie et aux services aériens.

Lorsque nous comparons les salaires horaires, les conducteurs d'autobus et opérateurs de métro et d'autres transports en commun (23,27 \$), les agents à la billetterie et aux services aériens (24,08 \$) et les conseillers en voyages (18,27 \$) gagnaient plus que la moyenne de 17,76 \$¹⁷ pour le secteur du tourisme. Sur une base annuelle, les conducteurs d'autobus et les opérateurs de métro et d'autres transports en commun étaient, à 36 734 \$, les travailleurs les mieux rémunérés dans le secteur du tourisme. Les serveurs au comptoir et aides de cuisine, qui constituent le groupe professionnel le plus nombreux dans le secteur du tourisme, étaient ceux qui gagnaient le moins, leur salaire annuel moyen étant de 11 403 \$. Les animateurs et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique gagnaient un salaire annuel de 13 709 \$.

Graphique 3
Profession principale dans chaque groupe d'industries touristiques, Canada, 2009



5.4 Profil des employés dans les industries touristiques

Le MRH fournit des données détaillées sur trois caractéristiques des employés, à savoir le sexe, le groupe d'âge et le statut d'immigrant. Voici certains résultats du MRH selon ces caractéristiques démographiques (voir le tableau 5).

17. En 2009, le salaire moyen dans le secteur touristique était de 17,76 \$ de l'heure tandis que la rémunération moyenne dans ce secteur se situait à 19,59 \$ de l'heure.

Sexe

Au Canada, en 2009, les femmes ont continué d'être surreprésentées dans le secteur du tourisme, occupant 55,4 % des emplois de salariés. Les femmes détenaient 830 000 emplois de salariés, soit 163 000 de plus que les hommes. Une plus forte proportion de femmes employées dans le secteur du tourisme (42,0 %) que d'hommes (36,8 %) avaient moins de 25 ans.

Les femmes n'étaient sous-représentées que dans un seul groupe d'industries, celui du transport, dans lequel 31,4 % seulement des emplois de salariés étaient occupés par des femmes. Par ailleurs, les femmes occupaient la majorité des emplois dans le groupe des services de voyages (73,8 %).

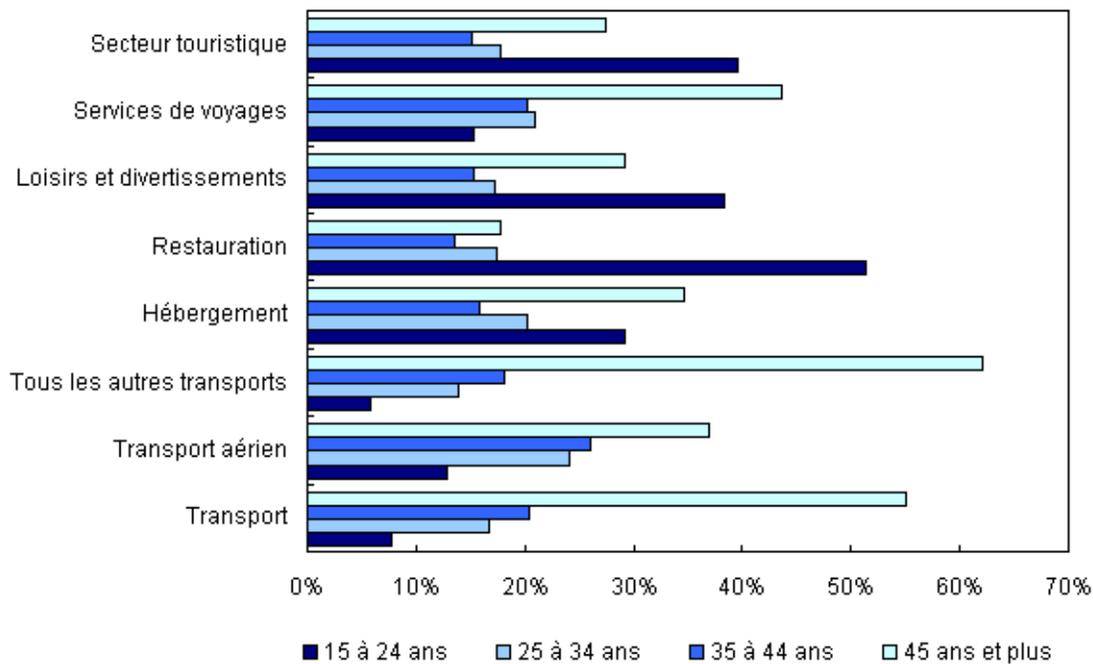
Dans toutes les industries touristiques, la semaine de travail des femmes était plus courte que celle de leurs homologues masculins. Il en était surtout ainsi dans le cas du transport aérien (24,9 heures par semaine pour les femmes comparativement à 36,1 heures pour les hommes) et les autres industries du transport. Les femmes (44,8 %) étaient également plus susceptibles que les hommes (34,8 %) de travailler à temps partiel.

Les femmes travaillant dans les industries touristiques au Canada gagnaient, en moyenne, 4,51 \$ de moins que les hommes (15,55 \$ de l'heure contre 20,06 \$). Le salaire des femmes variait appréciablement, les emplois dans le transport aérien payant le plus (29,37 \$ de l'heure) et ceux dans les services de restauration payant le moins (13,01 \$ de l'heure). Même si les femmes employées dans l'industrie du transport aérien étaient bien rémunérées, elles étaient néanmoins payées 8,93 \$ de moins de l'heure que les hommes, en moyenne.

La majorité des femmes employées dans le secteur du tourisme travaillaient dans les industries de la restauration (60,4 %), où le salaire des femmes était le plus faible, soit 13,01 \$ de l'heure, et le nombre d'heures travaillées était parmi les plus faibles, soit 25,0 heures par semaine. Seulement 49,0 % des hommes employés dans le secteur du tourisme travaillaient dans cette industrie. La profession la plus fréquente chez les femmes était celle de serveuse d'aliments et boissons, tandis que la profession la plus fréquente chez les hommes était celle de conducteur d'autobus ou d'opérateur de métro et d'autres transports en commun, pour laquelle le salaire horaire et le nombre d'heures travaillées par semaine sont plus élevés.

En moyenne, le salaire annuel dans le secteur du tourisme était de 21 295 \$ pour les femmes comparativement à 32 777 \$ pour les hommes.

Graphique 4
Part des emplois selon le groupe d'âge, industries touristiques, Canada, 2009



Jeunes et travailleurs plus âgés

En 2009, les jeunes de 15 à 24 ans ont été une source importante de main-d'œuvre pour les industries du secteur canadien du tourisme. Ils occupaient 594 000 emplois de salariés, ce qui représente quatre emplois de salariés sur dix dans le secteur du tourisme. Trois jeunes sur quatre étaient employés dans les industries des services de restauration. La profession la plus courante chez les jeunes était celle de serveur au comptoir, aide de cuisine et personnel assimilé.

Les travailleurs plus âgés, ceux de 45 ans et plus, constituaient aussi une source importante de main-d'œuvre pour le secteur du tourisme, occupant 411 000 emplois de salariés (27,4 %). En 2009, les travailleurs plus âgés étaient répartis plus uniformément que les jeunes adultes entre les diverses industries touristiques. Deux groupes d'industries touristiques employaient une main-d'œuvre sensiblement plus âgée, les travailleurs plus âgés représentant 62,1 % des employés dans les autres industries du transport et 43,6 % de ceux du groupe des services de voyages (voir le graphique 4). Parmi les travailleurs plus âgés, la profession la plus fréquente était celle de cuisinier.

Près de sept jeunes travailleurs sur dix occupaient un emploi à temps partiel dans le secteur du tourisme comparativement à environ un travailleur plus âgé sur cinq. Les jeunes adultes travaillaient un moins grand nombre d'heures par semaine (18,1 heures) que les travailleurs plus âgés (35,7 heures), surtout dans les industries des loisirs et divertissements (15,1 heures pour les jeunes adultes contre 35,1 heures pour les travailleurs plus âgés). Selon l'Enquête sur la population active¹⁸, en 2009 environ 90 % de jeunes travailleurs ont mentionné les études comme raison principale de leur travail à temps partiel.

18. Pour plus d'information sur le travail à temps partiel, voir Marshall, (2000).

Le salaire des jeunes travailleurs était aussi considérablement plus faible. Le salaire horaire des travailleurs de 15 à 24 ans dans les industries touristiques était de 11,68 \$ en 2009, soit près de la moitié de celle des employés de 45 ans et plus (21,76\$). L'écart salarial le plus important entre les jeunes et les travailleurs plus âgés était celui observé pour le groupe du transport aérien, les taux horaires étant de 18,36 \$ contre 42,77 \$, respectivement. Annuellement, les jeunes travailleurs gagnaient 10 982 \$, soit près de 30 000 \$ de moins, en moyenne, que les travailleurs plus âgés.

Immigrants

Les immigrants représentent une source importante de main-d'œuvre pour le secteur canadien du tourisme. En 2009, les immigrants y occupaient 333 000 emplois, ce qui représente 22,2 % des emplois de salariés dans le secteur du tourisme. Près de 60 % d'immigrants employés dans le secteur travaillaient dans les services de restauration, comparativement à 54,5 % de non immigrants. Par ailleurs, moins d'immigrants du secteur (9,0 %) que de non immigrants (16,5 %) travaillaient dans le groupe des loisirs et divertissements. Les concentrations d'immigrants et de non immigrants étaient comparables dans les autres groupes d'industries touristiques.

Les immigrants occupés dans les industries touristiques étaient plus âgés que les autres travailleurs du secteur. Environ quatre immigrants sur dix avaient 45 ans et plus, tandis qu'un peu plus de deux non immigrants sur dix étaient des travailleurs plus âgés.

Comparativement aux non immigrants (56,9 %), les immigrants (69,1 %) étaient plus susceptibles de travailler à temps plein. En 2009, les immigrants travaillaient de plus longues heures dans le secteur du tourisme que leurs homologues non immigrants, soit 33,2 heures contre 27,3 heures par semaine.

Le salaire horaire des immigrants (16,97 \$ de l'heure) était plus faible que celui des non immigrants (18,03 \$ de l'heure). Dans les industries du transport, les salaires des immigrants étaient appréciablement plus faibles (23,73 \$ de l'heure contre 29,77 \$ pour les non immigrants). Toutefois, si l'on examine le salaire annuel, les immigrants gagnaient plus que les non immigrants dans toutes les industries touristiques (à l'exception du transport), leur salaire moyen étant de 29 337 \$ comparativement à 25 572 \$ pour les non immigrants. Les immigrants compensaient leur salaire horaire moyen plus faible en travaillant de plus longues heures.

6. Conclusion et travaux à venir

En 2009, le nombre d'emplois dans les industries touristiques a baissé de 0,6 %, soit un recul plus faible que celui enregistré pour l'ensemble des industries au Canada (-1,7 %) et que celui affiché par les emplois créés par la demande touristique (-2,2 %). Les emplois dans les industries touristiques n'ont pas été touchés autant, en raison d'une consommation locale soutenue de produits et services touristiques.

La présente mise à jour a permis d'améliorer l'actualité des données. Il est maintenant possible de publier six mois après l'année de référence. Les estimations ont été fournies jusqu'à 2009 inclusivement, ce qui représente un ajout de données couvrant deux années. En outre, nous avons amélioré la méthode d'imputation de la partie attribuable au travail du revenu mixte grâce à l'exclusion du revenu supplémentaire du travail.

L'étude de faisabilité de l'extension du MRH afin d'ajouter une dimension régionale a donné de bons résultats pour l'Ontario. Toutefois, il est prévu de réaliser une autre étude pilote pour une province moins peuplée, afin de déterminer si la méthode utilisée pour le MRH est applicable dans ce cas.

À l'heure actuelle, le MRH fournit des renseignements sur le nombre total d'emplois liés à la production de biens et services dans les industries touristiques, que ces biens et services soient consommés par des visiteurs ou par des résidents locaux. Des travaux sont en cours en vue d'élaborer des estimations détaillées qui identifieraient séparément à l'échelle nationale la production consommée par les visiteurs de la production consommée par les résidents locaux.

Tableaux des données

Tableau 1 Produit intérieur brut, produit intérieur brut du tourisme, dépenses touristiques et emplois attribuables aux industries touristiques et l'ensemble de l'économie, Canada, 2003 à 2009

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Ensemble de l'économie ¹							
Produit intérieur brut aux prix de base (millions de dollars 2002)	1 091 378	1 124 999	1 158 680	1 191 250	1 222 697	1 230 365	1 194 284
Produit intérieur brut aux prix de base (variation en pourcentage)	2,1	3,1	3,0	2,8	2,6	0,6	-2,9
Emplois (milliers)	15 917	16 189	16 454	16 755	17 109	17 369	17 074
Emplois (variation en pourcentage)	2,1	1,7	1,6	1,8	2,1	1,5	-1,7
Offre touristique ²							
Offre générée par les produits touristiques (millions de dollars 2002)	88 699	92 247	94 888	98 680	101 771	103 936	101 899
Offre générée par les produits touristiques (variation en pourcentage)	-1,0	4,0	2,9	4,0	3,1	2,1	-2,0
Emplois générés par les industries touristiques (milliers)	1 587	1 592	1 565	1 575	1 597	1 619	1 609
Emplois générés par les industries touristiques (variation en pourcentage)	2,1	0,4	-1,7	0,6	1,4	1,4	-0,6
Demande touristique ³							
Produit intérieur brut du tourisme (millions de dollars 2002)	17 457	18 123	18 787	19 508	20 142	20 517	19 900
Produit intérieur brut du tourisme (variation en pourcentage)	-2,6	3,8	3,7	3,8	3,2	1,9	-3,0
Demande touristique (millions de dollars 2002)	40 154	42 360	44 106	46 085	47 940	48 880	47 589
Demande touristique (variation en pourcentage)	-1,6	5,5	4,1	4,5	4,0	2,0	-2,6
Demande touristique intérieure (millions de dollars 2002)	27 906	28 961	31 238	33 903	36 223	37 765	37 529
Demande touristique intérieure (variation en pourcentage)	3,7	3,8	7,9	8,5	6,8	4,3	-0,6
Demande touristique des non-résidents (exportations) (millions de dollars 2002)	12 247	13 399	12 868	12 183	11 717	11 114	10 061
Demande touristique des non-résidents (variation en pourcentage)	-11,8	9,4	-4,0	-5,3	-3,8	-5,1	-9,5
Emplois directement attribuables à la demande touristique (milliers)	491	496	501	511	525	533	521
Emplois directement attribuables à la demande touristique (variation en pourcentage)	0,2	0,8	1,1	2,1	2,7	1,4	-2,2

1. Source : CANSIM tableaux 379-0027 et 383-0009.

2. Inclue l'offre aux résidents locaux. Exclue les industries non touristiques.

3. Exclue la demande des résidents locaux. Exclue les industries non touristiques.

Tableau 2 Rémunération annuelle et rémunération horaire attribuables aux industries touristiques et l'ensemble de l'économie, Canada, 2003 à 2009

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	variation en pourcentage 2008 to 2009
Rémunération annuelle pour tous les emplois								%
millions de dollars courants								
Total industries touristiques	38 247	39 857	39 904	42 493	45 036	47 445	47 575	0,3
Total industries touristiques (variation en pourcentage)	0,9	4,2	0,1	6,5	6,0	5,3	0,3	
Total économie ¹	650 317	687 580	726 342	774 924	818 337	856 857	857 588	0,1
Total économie ¹ (variation en pourcentage)	4,6	5,7	5,6	6,7	5,6	4,7	0,1	
Ratio secteur touristique sur total économie	0,059	0,058	0,055	0,055	0,055	0,055	0,056	
Rémunération horaire par emploi ^{2,3}								%
dollars courants								
Transport	27,23	27,77	27,78	28,27	28,88	28,86	30,39	5,3
Transport aérien	32,68	31,84	32,75	33,81	35,76	37,96	41,31	8,8
Autres transports	25,00	26,04	26,24	26,61	26,79	26,20	27,14	3,6
Hébergement	14,00	14,62	15,47	17,40	18,00	18,84	19,00	0,9
Restauration	10,91	11,41	12,14	12,50	13,41	14,45	15,11	4,6
Loisirs et divertissements	18,51	18,60	19,60	21,06	21,41	22,29	22,85	2,5
Services de voyages	19,10	19,64	20,37	21,29	22,27	23,82	22,77	-4,4
Employés :	15,50	15,91	16,58	17,43	18,30	19,14	19,79	3,4
dont les salaires seulement	13,81	14,06	14,70	15,45	16,35	17,17	17,76	3,4
Travailleurs autonomes ³	14,27	15,07	14,83	15,98	16,74	17,12	17,34	1,3
Ratio travailleurs autonomes sur employés	0,921	0,947	0,895	0,917	0,915	0,894	0,876	
Temps plein	16,54	17,10	17,77	18,48	19,28	20,32	20,76	2,2
Temps partiel	10,91	10,88	11,44	12,88	13,85	13,90	15,29	10,0
Ratio temps partiel sur temps plein	0,660	0,637	0,644	0,697	0,718	0,684	0,736	
Total industries touristiques ³	15,39	15,83	16,43	17,31	18,16	18,96	19,59	3,3
Total industries touristiques ³ (variation en pourcentage)	-1,8	2,9	3,8	5,4	4,9	4,4	3,3	
Total économie ¹	23,56	24,24	25,39	26,61	27,56	28,56	29,56	3,5
Total économie ¹ (variation en pourcentage)	3,0	2,9	4,8	4,8	3,5	3,6	3,5	
Ratio secteur touristique sur total économie	0,653	0,653	0,647	0,651	0,659	0,664	0,663	
Employés :	25,01	25,69	26,90	28,18	29,23	30,23	31,36	3,7
dont les salaires seulement	21,82	22,38	23,44	24,49	25,60	26,51	27,48	3,7
Travailleurs autonomes	10,57	10,87	11,33	11,51	11,77	12,17	12,39	1,8
Ratio travailleurs autonomes sur employés	0,423	0,423	0,421	0,408	0,402	0,403	0,395	
Temps plein	24,50	25,15	26,38	27,63	28,58	29,66	30,73	3,6
Temps partiel	15,91	16,49	17,11	17,90	18,75	19,23	20,12	4,7
Ratio temps partiel sur temps plein	0,650	0,656	0,648	0,648	0,656	0,648	0,655	

1. Source: CANSIM tableau 383-0009.

2. La rémunération horaire comprend les salaires et traitements, le revenu supplémentaire du travail et la portion du travail des revenus mixtes après dépenses des travailleurs autonomes.

3. Exclue le revenu supplémentaire du travail de la portion travail du revenu mixte des travailleurs autonomes.

Tableau 3 Emplois attribuables aux industries touristiques et l'ensemble de l'économie, Canada, 2003 à 2009

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	variation en pourcentage 2008 à 2009
	milliers							%
Nombre d'emplois au Canada								
Transport	207	197	191	203	219	218	214	-1,7
Transport aérien	62	59	47	50	55	54	53	-1,7
Autres transports	146	138	144	153	165	164	161	-1,6
Hébergement	225	226	225	221	220	223	222	-0,2
Restauration	834	834	832	839	838	858	853	-0,5
Loisirs et divertissements	276	292	272	269	274	275	274	-0,3
Services de voyages	45	44	44	44	44	47	45	-2,9
Employés	1 469	1 478	1 457	1 468	1 481	1 503	1 497	-0,4
Travailleurs autonomes	118	115	108	107	115	116	112	-3,5
Ratio travailleurs autonomes sur employés	0,074	0,072	0,069	0,068	0,072	0,072	0,070	
Temps plein	974	979	952	960	977	974	962	-1,3
Temps partiel	613	613	613	615	619	646	648	0,3
Ratio temps partiel sur temps plein	0,386	0,385	0,392	0,390	0,388	0,399	0,402	
Total industries touristiques	1 587	1 592	1 565	1 575	1 597	1 619	1 609	-0,6
Total industries touristiques (variation en pourcentage)	2,1	0,4	-1,7	0,6	1,4	1,4	-0,6	
Total économie ¹	15 917	16 189	16 454	16 755	17 109	17 369	17 074	-1,7
Total économie ¹ (variation en pourcentage)	2,1	1,7	1,6	1,8	2,1	1,5	-1,7	
Ratio secteur touristique sur total économie	0,100	0,098	0,095	0,094	0,093	0,093	0,094	
Employés	14 373	14 665	14 900	15 211	15 502	15 778	15 461	-2,0
Travailleurs autonomes	1 544	1 524	1 555	1 544	1 607	1 591	1 613	1,4
Ratio travailleurs autonomes sur employés	0,097	0,094	0,094	0,092	0,094	0,092	0,094	
Temps plein	12 340	12 617	12 820	13 122	13 393	13 553	13 197	-2,6
Temps partiel	3 577	3 573	3 635	3 633	3 715	3 816	3 877	1,6
Ratio temps partiel sur temps plein	0,225	0,221	0,221	0,217	0,217	0,220	0,227	

1. Source: CANSIM tableau 383-0009.

Tableau 4 Heures travaillées hebdomadaires attribuables aux industries touristiques et l'ensemble de l'économie, Canada, 2003 à 2009

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	variation en pourcentage 2008 à 2009
Heures travaillées par semaine au Canada par emploi								
	heures							%
Transport	34,6	35,7	34,9	35,2	34,3	34,6	33,6	-2,7
Transport aérien	33,7	35,2	33,3	33,3	32,2	31,7	31,3	-1,2
Autres transports	35,0	35,9	35,5	35,8	35,1	35,5	34,4	-3,2
Hébergement	33,2	33,6	33,2	32,4	32,9	32,4	31,3	-3,4
Restauration	28,3	28,4	27,9	28,2	28,0	27,8	27,2	-2,1
Loisirs et divertissements	29,3	29,5	28,8	28,8	28,9	29,0	28,3	-2,5
Services de voyages	33,4	35,1	34,4	34,7	34,3	33,2	34,5	3,9
Employés	29,6	29,8	29,4	29,5	29,4	29,2	28,6	-2,0
Travailleurs autonomes	37,3	37,7	36,0	36,4	36,2	36,4	34,7	-4,7
Ratio travailleurs autonomes sur employés	1,261	1,264	1,225	1,235	1,231	1,247	1,213	
Temps plein	39,0	39,4	38,7	38,9	38,7	38,9	38,1	-2,0
Temps partiel	16,0	16,1	16,1	16,1	15,9	15,8	15,5	-1,9
Ratio temps partiel sur temps plein	0,410	0,409	0,416	0,413	0,410	0,406	0,406	
Total industries touristiques	30,1	30,4	29,8	30,0	29,9	29,7	29,0	-2,3
Total industries touristiques (variation en pourcentage)	0,7	0,9	-1,9	0,4	-0,4	-0,5	-2,3	
Total économie ¹	33,3	33,7	33,4	33,4	33,4	33,2	32,7	-1,6
Total économie ¹ (variation en pourcentage)	-0,6	1,1	-0,8	0,0	-0,1	-0,5	-1,6	
Ratio total tourisme sur total économie	0,903	0,902	0,893	0,897	0,895	0,894	0,888	
Employés	33,2	33,5	33,4	33,4	33,3	33,2	32,7	-1,6
Travailleurs autonomes	34,5	35,2	34,1	34,1	34,1	33,5	32,8	-2,3
Ratio travailleurs autonomes sur employés	1,040	1,050	1,023	1,023	1,024	1,010	1,003	
Temps plein	38,3	38,7	38,3	38,2	38,2	38,1	37,6	-1,2
Temps partiel	16,2	16,2	16,1	16,1	16,0	16,0	15,9	-0,7
Ratio temps partiel sur temps plein	0,423	0,419	0,421	0,421	0,419	0,419	0,422	

1. Source: CANSIM tableau 383-0009.

Tableau 5 Emplois d'employés, heures travaillées et salaires selon les caractéristiques des employés dans les industries touristiques, Canada, 2009

	Total	Sexe		Groupe d'âge				Statut d'immigrant	
		Femme	Homme	15 to 24	25 to 34	35 to 44	45 +	Immigrant	Non immigrant
Nombre d'emplois d'employés	milliers								
Transport	191	60	131	15	31	39	106	44	146
Transport aérien	52	23	29	7	12	14	20	13	40
Autres transports	138	37	101	8	19	25	86	31	107
Hébergement	213	128	85	62	43	34	74	51	162
Restauration	829	501	327	426	144	112	147	195	634
Loisirs et divertissements	223	110	113	86	38	34	65	30	192
Services de voyages	42	31	11	6	9	8	18	12	29
Temps plein	892	458	435	190	200	182	320	230	662
Temps partiel	605	372	232	404	65	45	91	103	502
Total des industries touristiques	1 497	830	667	594	265	227	411	333	1 164
Nombre d'heures travaillées par semaine par emploi	heures								
Transport	32,4	26,7	35,0	24,2	31,3	35,6	32,6	33,1	32,1
Transport aérien	31,2	24,9	36,1	23,6	30,2	34,2	32,2	28,7	32,0
Autres transports	32,8	27,8	34,6	24,7	32,0	36,4	32,7	34,9	32,2
Hébergement	31,4	29,2	34,6	18,4	34,1	39,5	37,0	37,7	29,4
Restauration	26,8	25,0	29,5	18,3	33,2	36,6	37,3	32,1	25,1
Loisirs et divertissements	28,5	26,8	30,2	15,1	36,3	40,8	35,1	31,7	28,0
Services de voyages	34,3	34,0	35,3	22,4	34,8	38,0	36,6	37,0	33,2
Temps plein	37,5	34,9	40,3	27,3	38,3	41,9	40,6	40,9	36,3
Temps partiel	15,4	15,8	14,8	13,7	19,1	19,9	18,3	16,0	15,3
Total des industries touristiques	28,6	26,3	31,4	18,1	33,6	37,5	35,7	33,2	27,3
Salaires horaires par emploi	dollars courants								
Transport	28,33	25,79	29,22	17,31	23,32	28,93	30,63	23,73	29,77
Transport aérien	35,18	29,37	38,30	18,36	25,95	37,15	42,77	31,29	36,30
Autres transports	25,87	23,80	26,48	16,48	21,81	24,74	27,79	21,22	27,36
Hébergement	17,13	15,43	19,27	12,45	16,85	18,06	18,79	19,59	16,15
Restauration	13,92	13,01	15,11	11,03	14,26	15,67	16,42	13,82	13,96
Loisirs et divertissements	20,66	19,18	21,94	13,29	19,45	23,00	24,16	20,42	20,70
Services de voyages	21,68	20,49	24,98	12,69	19,21	23,63	23,80	20,29	22,35
Temps plein	18,88	16,31	21,22	12,12	16,90	20,01	22,10	17,23	19,53
Temps partiel	13,72	13,47	14,15	11,27	15,12	16,88	19,14	15,48	13,34
Total des industries touristiques	17,76	15,55	20,06	11,68	16,65	19,68	21,76	16,97	18,03
Salaires annuels par emploi	dollars courants								
Transport	47 674	35 753	53 146	21 771	37 997	53 555	51 922	40 858	49 735
Transport aérien	57 033	38 024	71 889	22 557	40 801	66 080	71 514	46 738	60 342
Autres transports	44 131	34 343	47 706	21 120	36 292	46 786	47 260	38 482	45 798
Hébergement	27 944	23 450	34 657	11 936	29 849	37 140	36 138	38 402	24 687
Restauration	19 372	16 908	23 146	10 519	24 613	29 797	31 893	23 084	18 229
Loisirs et divertissements	30 630	26 695	34 482	10 462	36 682	48 821	44 084	33 635	30 154
Services de voyages	38 725	36 232	45 901	14 793	34 732	46 639	45 354	39 070	38 579
Temps plein	36 842	29 598	44 470	17 233	33 680	43 620	46 643	36 689	36 896
Temps partiel	11 014	11 092	10 887	8 035	14 993	17 436	18 234	12 912	10 624
Total des industries touristiques	26 410	21 295	32 777	10 982	29 109	38 415	40 363	29 337	25 572

Annexe A : Cadre comptable

Le Module des ressources humaines (MRH) est fondé sur et tire ses racines du cadre comptable du Compte satellite du tourisme du Canada (CSTC), qui respecte les lignes directrices internationales figurant dans le Compte satellite du tourisme : cadre méthodologique recommandé (CST-CMR)¹⁹. Ce dernier est fondé sur les cadres et les principes comptables du Système de comptabilité nationale de 1993 (SCN), qui est reconnu internationalement²⁰.

Étant donné que le MRH utilise le même cadre, concepts et définitions que le CSTC, il est facile de comparer les résultats découlant des deux. Par extension, les résultats du MRH peuvent facilement être comparés à ceux du Système des comptes nationaux du Canada (SCNC), et plus particulièrement du point de vue du nombre d'emplois, des heures travaillées et du revenu du travail des autres industries de l'économie. Ces comparaisons rehaussent la capacité analytique du MRH²¹.

19. Voir Commission des Communautés européenne, Organisation de coopération et de développement économiques et autres, (2001).

20. Voir Commission des Communautés européenne, Fonds monétaire international et autres, (1993).

21. Il existe certaines différences conceptuelles entre le CSTC et les lignes directrices internationales figurant dans le CST-CMR. Voir Kemp et Nijhowne (2004).

Annexe B : Concepts et définitions

Le Module des ressources humaines (MRH) comporte des données sur le nombre d'employés et de travailleurs autonomes, l'emploi équivalent plein temps, le total des heures travaillées et le revenu du travail, les salaires et traitements bruts et le revenu supplémentaire du travail. Certains de ces concepts et définitions de base sont décrits ci-après. Ils sont abordés dans la perspective de l'ensemble de l'industrie en premier lieu, c'est-à-dire sans tenir compte de la source de la demande, touristique ou non touristique.

Dans le MRH, l'emploi total d'une industrie correspond au nombre d'employés et de travailleurs autonomes de cette industrie. Il convient de souligner qu'un emploi qui n'existe qu'une partie de l'année (p. ex., quatre mois) ne représente qu'une fraction d'un emploi (1/3 d'un emploi) pour l'année. Il convient en outre de souligner qu'un emploi à temps partiel comptant dix heures de travail par semaine a la même valeur qu'un emploi à temps plein comptant 50 heures par semaine, chacun étant un emploi à part entière. Pour cette raison, les emplois ne constituent pas une bonne mesure des facteurs travail de la production.

Il existe une meilleure mesure, à savoir l'emploi équivalent plein temps, dans laquelle les emplois à temps partiel sont convertis en emplois à temps plein sur la base du nombre d'heures travaillées. Par exemple, deux emplois à temps partiel de 20 heures par semaine seraient équivalents à un emploi à temps plein de 40 heures par semaine. Le total des heures travaillées constitue une mesure encore meilleure du volume agrégé des facteurs travail de la production, et est utilisé dans le Système des comptes nationaux du Canada (SCNC) pour calculer la productivité du travail. Le concept dans ce cas est celui du nombre réel d'heures travaillées, et non pas du nombre habituel d'heures, et celui des heures travaillées et non pas des heures rémunérées (voir l'Annexe C.1).

La valeur des facteurs travail de la production d'une industrie est mesurée par le revenu du travail et par la composante de travail du revenu mixte de tous les emplois de cette industrie. Le revenu du travail comprend les salaires et traitements bruts (c.-à-d. avant impôt), y compris les pourboires²², commissions, primes, ainsi que le revenu supplémentaire du travail, qui englobe les cotisations obligatoires et non obligatoires des employeurs aux régimes de pension, à l'assurance sociale et à des avantages similaires²³. Le revenu mixte est le revenu après dépenses des entreprises non constituées en société qui revient aux travailleurs autonomes²⁴.

Actuellement, un projet est en cours pour développer des estimations de l'emploi qui peuvent être directement attribué à la demande touristique ou généré par cette demande. Ces estimations permettront de faire le lien entre le MRH et le Compte satellite du tourisme du Canada (CSTC) et les Indicateurs nationaux du tourisme (INT) à un niveau détaillé. Ainsi, l'emploi lié au tourisme d'une industrie (concept utilisé dans le CSTC et INT) correspond au nombre d'emplois générés par les dépenses des visiteurs au chapitre des biens et/ou des services produits par cette industrie, ou qui leur sont attribuables. La différence entre l'emploi lié au tourisme et l'emploi total (concept utilisé dans le MRH) correspond au nombre d'emplois attribuables au domaine non touristique (c.-à-d. qui ne sont pas attribuables directement à la demande touristique).

Par exemple, si l'industrie des restaurants à service complet compte au total 100 000 emplois, seule la part directement liée au tourisme (p. ex., 25 %, ou 25 000 emplois) représente l'emploi lié au tourisme dans cette industrie. De même, seulement 25 % de l'emploi équivalent plein temps, du total des heures travaillées et du revenu du travail sont attribués au tourisme. Des variables dérivées, comme le nombre annuel moyen d'heures travaillées et les salaires et traitements annuels moyens par emploi lié au tourisme, de même que les gains horaires moyens par heure travaillée par emploi lié au tourisme, sont considérées comme les mêmes que pour l'ensemble des emplois d'une industrie.

22. L'imputation des pourboires non déclarés dans le SCNC est décrite à l'Annexe C, C.1.

23. L'assurance santé, les régimes de soins dentaires, l'assurance invalidité à court ou à long terme, etc.

24. Le revenu mixte se trouve dans le CSTC. Pour le MRH, par ailleurs, une imputation est faite pour la composante du travail du revenu mixte. Voir l'Étape 1 de la méthodologie décrite à l'Annexe D.

Au cœur du CSTC et des INT figure la définition du tourisme. Selon les normes internationales, le tourisme est défini comme : « les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans les lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse par une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée à l'endroit visité ». Les personnes qui entreprennent des activités touristiques comme celles définies précédemment sont considérées comme des visiteurs. Les visiteurs sont des touristes (ceux qui passent une nuit ou plus en dehors de leur environnement habituel) et des visiteurs d'un jour.

La définition du tourisme est assez large, étant donné qu'elle englobe à la fois les voyages pour motifs personnels et les voyages d'affaires. Par ailleurs, les normes internationales ne précisent pas la notion d'environnement habituel, ce qui permet aux divers pays d'appliquer leurs propres spécifications. Aux fins opérationnelles, le Canada a défini le concept d'environnement habituel comme le territoire s'étendant jusqu'à 80 kilomètres du domicile²⁵. Il convient de souligner que ce ne sont pas tous les voyages qui sont des voyages de tourisme. De façon plus particulière, la définition exclut plusieurs types de voyages, y compris le transport aller retour pour se rendre au travail ou à l'école, les déplacements des membres des Forces armées et des diplomates, ainsi que ceux des migrants. Par ailleurs, le fait de franchir une frontière internationale est considéré comme une activité touristique, peu importe la distance parcourue.

La demande touristique est définie comme les dépenses des Canadiens et des non-résidents à l'égard de biens et de services produits au pays. Ces dépenses ont des répercussions directes sur une gamme variée d'industries, davantage pour certaines que pour d'autres. Cela permet de définir une industrie du tourisme comme une industrie qui fournit des biens et des services touristiques à des visiteurs et qui, en l'absence de tourisme, cesserait d'exister ou continuerait d'exister à un niveau d'activité sensiblement réduit. Selon cette définition, les services de voyages sont une industrie touristique, tandis que le commerce de détail, dont une partie des activités se fait avec des visiteurs, n'en n'est pas une. Un bien ou service touristique en est un pour lequel une partie importante de la demande totale provient de visiteurs. Le transport aérien de voyageurs est un service touristique, tandis que les articles d'épicerie, qui sont achetés à l'occasion par des visiteurs, n'en sont pas un, étant donné que la plupart sont achetés par des résidents locaux.

Le produit intérieur brut (PIB) peut être défini comme la valeur sans double compte de la production de biens et de services, à l'intérieur des limites géographiques d'un pays ou d'une région (p. ex., province, territoire)²⁶. Le PIB généré par le tourisme est le PIB qui peut être attribué à la production de biens et de services consommés directement par des visiteurs²⁷. Dans le CSTC, le PIB généré par le tourisme correspond à la somme du revenu du travail, du revenu mixte (revenu net des entreprises non constituées en société) et des autres excédents d'exploitation (bénéfices des entreprises et dépréciation) qui peuvent être attribués directement aux dépenses des visiteurs²⁸.

25. La définition opérationnelle du tourisme a été révisée dans le cadre de la nouvelle Enquête sur les voyages des résidents du Canada remaniée. Le tourisme comprendra maintenant tous les voyages de plus d'une nuit « à l'extérieur de la ville » et les voyages d'une journée dépassant une distance de 40 kilomètres du domicile à l'aller seulement. Outre les exclusions habituelles, les voyages réguliers, pour aller acheter des articles d'épicerie, par exemple, seront exclus même s'ils se font « à l'extérieur de la ville » ou si la distance parcourue est supérieure à 40 kilomètres.

26. Par valeur sans double compte, on entend des valeurs qui ne sont pas dénombrées deux fois. Si, par exemple, la valeur du carburant utilisé par un aéronef est comptabilisée avec les tarifs aériens (qui comprennent déjà les coûts du carburant), la valeur du carburant sera comptée deux fois. Dans le PIB, on compte plutôt uniquement la valeur ajoutée (différence entre les revenus tirés des ventes de biens et de services produits et le coût des entrées intermédiaires de biens et de services) à chaque étape de la production. Il convient de souligner que le PIB dans le SCNC et dans le CSTC est mesuré aux prix de base. Cela signifie essentiellement que l'évaluation se fait aux prix reçus par les vendeurs et ne comprend pas les taxes sur les ventes de biens et de services.

27. L'adverbe « directement » est important. Pour poursuivre à partir de l'exemple ci-dessus, « directement » signifie que seul le PIB découlant de la production de transport aérien de voyageurs (consommé par les visiteurs dans leurs déplacements) peut être comptabilisé dans le PIB généré par le tourisme, et non pas le PIB ou la valeur ajoutée découlant de la production de biens et de services qui constituent les facteurs du transport aérien (comme le carburant utilisé par les compagnies aériennes). C'est dans ce sens que le PIB généré par le tourisme est directement attribuable aux dépenses des visiteurs. Il existe évidemment un PIB découlant de la chaîne de production en amont qui peut être attribué au tourisme, mais seulement indirectement. Des estimations des effets indirects du tourisme peuvent être obtenues à partir de modèles des répercussions économiques.

28. Dans le CSTC, le PIB correspond à la somme des revenus découlant de l'approche de production, l'une des trois approches utilisées pour mesurer le PIB. Les deux autres approches sont fondées sur la somme (1) des dépenses finales au titre des biens et services produits et (2) de la valeur ajoutée découlant de la production des biens et des services.

Plusieurs variables socio-économiques sont disponibles dans le MRH. L'une d'elles, le statut d'immigrant, est définie de la façon suivante : un immigrant est un résident permanent qui n'est pas citoyen canadien de naissance, ou qui détient un permis pour travailler ou pour étudier, ou qui revendique le statut de réfugié, ou un membre de la famille de la personne qui revendique le statut de réfugié et qui demeure avec elle. Un non immigrant est une personne qui est un citoyen canadien à la naissance.

Annexe C : Sources des données

Quatre sources principales de données sous-tendent les estimations du Module des ressources humaines (HRM) : Les données des Comptes canadiens de productivité (CCP) du Système des comptes nationaux du Canada (SCNC), le recensement, l'Enquête sur la population active (EPA) et l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH). Elles sont décrites ci-après, de même que leurs principales utilisations.

C.1 Système des comptes nationaux du Canada

La base de données des CCP du SCNC produit des totaux pour les emplois d'employés, les heures travaillées, le revenu du travail, les salaires et traitements et le revenu supplémentaire du travail, tant pour les emplois à temps plein qu'à temps partiel pour les groupes d'industries touristiques. Des données comparables sont aussi disponibles pour les emplois de travailleurs autonomes, mais la variable du revenu correspond au revenu net des entreprises non constituées en société. Ces totaux s'appliquent à tous les emplois, y compris ceux attribuables à la demande touristique et à la demande non touristique. Ces données sont classées en fonction du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SIAN) par province.

Les données des CCP sur les emplois reposent à leur tour sur l'estimation du nombre de personnes occupées dans le cadre de l'EPA. Ce chiffre est rajusté pour obtenir le nombre d'emplois en ajoutant le deuxième emploi des personnes qui occupent plus d'un emploi²⁹. Des ajouts sont effectués pour les emplois non couverts par l'EPA (p. ex., le personnel militaire de la force régulière, les personnes occupées dans les territoires, vivant dans des réserves indiennes et les fonctionnaires travaillant dans des ambassades canadiennes à l'étranger), afin de rendre compte de l'économie totale. En dernier lieu, des déductions sont faites pour exclure les personnes absentes du travail sans rémunération au cours de la semaine de référence³⁰. L'EERH sert principalement à procéder à la répartition selon l'industrie des repères corrigés de l'EPA, quoique des enquêtes auprès des industries et des sources administratives (par exemple les formulaires T-4³¹) sont aussi utilisées pour certaines industries.

Les données sur les heures travaillées comprennent l'information suivante :

- les heures réellement travaillées durant les périodes normales de travail;
- les heures travaillées en sus des heures travaillées durant les périodes normales de travail, qui sont généralement rémunérées à des taux plus élevés que le taux normal (heures supplémentaires);
- le temps passé au travail pour des tâches comme la préparation des lieux de travail, les réparations et l'entretien, la préparation et le nettoyage des outils ainsi que la préparation de reçus, de feuilles de temps et de rapports;
- le temps passé au travail en attente, pour des raisons comme le manque de travail, les pannes de machines ou les accidents, ou encore le temps passé au travail pendant lequel aucun travail n'est effectué, mais pour lequel un paiement est versé en vertu d'un contrat d'emploi garanti;
- le temps correspondant à de courtes périodes de repos au travail, y compris les pauses-café.

Elles excluent :

- les heures payées, mais non travaillées dans les faits, comme les congés annuels rémunérés, les congés fériés rémunérés, les congés de maladie rémunérés;

29. L'industrie à laquelle appartient le deuxième emploi est déterminée selon les tendances observées dans le cas des personnes qui occupent plus d'un emploi dans l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu.

30. Pour plus de détails sur la méthodologie actuelle du SCNC, voir Maynard, (2005).

31. Formulaire utilisé par l'Agence canadienne des revenus pour que l'employeur puisse inscrire le sommaire de toutes les rémunérations payées à ses employés qui ont reçu un salaire, traitement, pourboire, bonus, vacances payés ou autres rémunérations.

- les pause-repas;
- le temps consacré aux déplacements de la maison au lieu de travail.

Les données sur les heures travaillées sont corrigées pour tenir compte des effets de la semaine de référence, afin d'estimer le nombre annuel d'heures travaillées.

Dans le SCNC, les totaux des salaires et traitements selon l'industrie proviennent d'un rapprochement détaillé des salaires et traitements tirés des données d'enquête et des données administratives T-4. Les estimations des composantes du revenu supplémentaire du travail proviennent en partie du système T-4 (c.-à-d. les contributions des employeurs à l'assurance-emploi (AE) et au Régime des rentes du Québec (RRQ), au Régime des pensions du Canada (RPC), de données administratives sur les régimes enregistrés de retraite et des commissions des accidents du travail, ainsi que d'autres enquêtes (pour les prestations d'assurance vie, d'assurance accident et d'assurance maladie).

Il convient de souligner que des rajustements pour certains pourboires non déclarés sont apportés aux repères pour plusieurs industries :

- Arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes (SCIAN 711);
- Divertissement, loisirs et jeux de hasard et loteries (SCIAN 713);
- Services d'hébergement (SCIAN 721);
- Services de restauration (SCIAN 722).

Les rajustements pour les pourboires sont effectués sur la base des ventes par les industries de boissons alcoolisées, des repas des restaurants à service complet (on présume qu'aucun pourboire n'est versé pour la restauration rapide) et de l'hébergement. On procède à certaines imputations additionnelles plus limitées pour les pourboires dans le cas des industries des services de soins personnels (salons de coiffure pour hommes et salons de beauté, etc.) et celle du transport ferroviaire (pour les porteurs de bagages).

Il convient aussi de souligner que, dans le MRH, les gains horaires moyens sont calculés comme les salaires et traitements divisés par le total des heures travaillées. Étant donné que les pourboires et les congés payés (congés de maladie, vacances, etc.) sont inclus dans les salaires et traitements, les gains horaires comprennent une prime implicite en sus du salaire proprement dit, dans les deux cas.

C.2 Recensement de la population

Le recensement de la population produit des données exhaustives sur les caractéristiques démographiques, sociales et économiques des Canadiens. Des données détaillées sont recueillies auprès d'un ménage sur cinq. Compte tenu de l'importance de l'échantillon, le recensement constitue la source la plus fiable de données sur la répartition des professions. De ce fait, les données du Recensement de 2001 et celui de 2006 ont servi principalement à répartir les totaux des emplois d'employés, des heures travaillées et des salaires et traitements du SCNC entre les professions selon l'âge et le sexe, et entre les immigrants et les non immigrants.

Les données servant à ces calculs sont fondées sur des répartitions des professions pour les personnes qui ont tiré un revenu d'emploi pendant l'année de référence du recensement (dans ce cas 2000 et 2005). Les travailleurs autonomes sont exclus des calculs.

L'échantillon a été ventilé entre le temps partiel et le temps plein, selon que les semaines travaillées de l'année de référence l'ont été principalement à temps plein (30 heures ou plus par semaine) ou à temps partiel (moins de 30 heures par semaine). Il convient de souligner que le groupe d'industries et la profession ont trait au principal

emploi occupé au cours de la semaine de référence (défini comme l'emploi pour lequel le plus grand nombre d'heures ont été travaillées) ou, dans le cas des chômeurs, l'emploi principal occupé depuis le début de l'année de référence (défini comme celui pour lequel le plus grand nombre de semaines ont été travaillées).

Les totalisations de la présente étude reposent sur la classification des professions comprise dans la Classification nationale des professions pour les statistiques (CNP-S) de 2006 et sur la classification des industries du SCIAN de 2002 pour tirer les données du Recensement de 2006. Pour le Recensement de 2001, la CNP-S de 2001 et le SCIAN de 1997 ont été utilisés. Les différences dans les classifications n'ont pas affecté les industries et professions liées au tourisme.

C.3 Enquête sur la population active

L'Enquête sur la population active (EPA) est effectuée sur une base mensuelle auprès d'environ 53 400 ménages, ce qui donne lieu à un échantillon d'environ 100 000 personnes âgées de 15 ans et plus. L'EPA recueille des données de base sur l'activité sur le marché du travail, y compris l'industrie et la profession pour la semaine de référence de l'enquête (habituellement la semaine suivant le 15 du mois), tant pour les employés que pour les travailleurs autonomes. Elle n'englobe pas les territoires, le personnel militaire ou les fonctionnaires en poste à l'étranger, ni les personnes résidant dans des réserves indiennes. Les données sur l'industrie sont fondées sur le SCIAN de 2002, tandis que les données sur les professions reposent sur la CNP-S de 2001 pour l'ensemble de la période étudiée, de 1997 à 2007.

L'EPA sert à élaborer les séries chronologiques sur les emplois, les heures travaillées et les salaires et traitements, selon la profession, l'âge et le sexe pour chaque groupe d'industries du MRH. Comme il est mentionné précédemment, l'EPA est utilisée dans le cadre du SCNC pour établir le nombre total d'emplois.

C.4 Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail

L'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH) est menée sur une base mensuelle. Elle permet de recueillir des données sur le nombre d'emplois d'employés et sur la rémunération basées sur un échantillon d'établissements au Canada.

Étant donné que dans cette enquête, les établissements sont codés selon l'industrie par l'entremise du Registre des entreprises, il s'agit d'une source fiable de données actuelles sur la répartition des emplois d'employés et de la rémunération entre les industries. Les données administratives sont complétées par les données de l'Enquête sur la rémunération auprès des entreprises qui se tient sur une base mensuelle auprès de 11 000 entreprises. Cette enquête recueille des données sur l'emploi, les gains et les heures rémunérées ou habituelles, selon que les travailleurs sont rémunérés à l'heure, salariés ou rémunérés d'une autre façon.

Les données de l'EERH sur la base du SCIAN sont disponibles rétroactivement à 1991. Les données sur le nombre d'emplois, les heures payées et les gains sont utilisées ici pour raffiner les estimations du CCP afin qu'elles correspondent aux définitions des industries du tourisme du Compte satellite du tourisme du Canada (CSTC). Comme il est mentionné précédemment, l'EERH est aussi utilisée de façon exhaustive dans le cadre du SCNC pour déterminer la répartition des emplois d'employés entre les industries.

Annexe D : Méthodologie

La méthodologie de base comporte essentiellement six étapes:

1. utilisation des totaux établis dans le Système des comptes nationaux du Canada (SCNC) pour les emplois, les heures travaillées et les salaires et traitements;
2. à partir de données du SCNC, répartition supplémentaire de ces totaux selon les emplois à temps plein et à temps partiel;
3. répartition des totaux du SCNC pour 2000 et 2005 entre les professions, l'âge et le sexe, et le statut d'immigrant, selon les données du recensement;
4. élaboration de séries chronologiques à partir de ces repères, sur la base des mouvements dans les séries correspondantes découlant de l'Enquête de la population active (EPA) ;
5. lissage des séries chronologiques pour les professions de l'EPA, tout en conservant les totaux pour les groupes d'industries;
6. rajustement final limité des valeurs de données.

Ce qui suit décrit la méthodologie et les hypothèses implicites de façon plus détaillée.

Étape 1 : Totaux repères

Les totaux des emplois, des heures travaillées, du revenu du travail et des salaires et traitements pour les groupes d'industries, y compris les détails selon la catégorie de travailleurs (employé ou travailleur autonome), à temps plein et à temps partiel proviennent de la base de données des Comptes canadiens de productivité (CCP).

Toutefois, ces données ne répondaient pas exactement à nos exigences, et un certain nombre de rajustements ont été nécessaires. De façon plus particulière :

1. La composante du travail du revenu mixte d'un travail autonome est imputée en multipliant les heures travaillées par les travailleurs autonomes par le salaire horaire moyen par emploi. Cette méthode repose sur le principe que les travailleurs autonomes et les employés rémunérés gagnent en moyenne le même revenu³². Par contre, cette hypothèse est imposée au niveau le plus détaillé disponible dans la base de données des CCP entraînant des différences dans les revenus entre les employés rémunérés et les travailleurs autonomes au niveau plus agrégé de l'industrie du tourisme.
2. Les données sur les emplois dans les CCP suivent la version du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) propre au SCNC, qui représente simplement une agrégation spéciale définissant les industries au niveau de travail W dans les tableaux d'entrées-sorties. À ce niveau de travail W, des détails sont disponibles uniquement pour deux composantes des services d'hébergement, hébergement des voyageurs (SCIAN 7211) et parcs pour véhicules de plaisance et camps de loisirs, ainsi que maisons de chambres et pensions de famille (SCIAN 7212 + SCIAN 7213= 721A au niveau de travail W). L'inclusion des maisons de chambres et pensions de famille fait en sorte qu'il faut procéder à un rajustement pour les supprimer. Pour ce faire, on utilise les détails de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH) sur la proportion des emplois, des heures et des gains globaux de l'industrie. Ces proportions servent à corriger les emplois d'employés et les emplois de travailleurs autonomes. La même méthode est utilisée pour éliminer les autres sous industries non touristiques du transport ferroviaire (SCIAN 4821), de la location et location à bail de matériel automobile (SCIAN 5321), des services de restauration (SCIAN 7220), des arts d'interprétation, sport-spectacles et activités connexes (SCIAN 7110) et des services de divertissements et de loisirs (SCIAN 7131 + SCIAN 7132 + SCIAN 7139 = 713A au niveau de travail W).

32. Dans le passé, l'imputation incluait le revenu supplémentaire du travail. Par contre les travailleurs autonomes ne contribuent pas à la majorité des avantages incluent dans le revenu supplémentaire du travail. Avec cette mise à jour, nous excluons le revenu supplémentaire du travail du revenu du travail pour les travailleurs autonomes.

Étape 2 : Répartition des données du SCNC selon les emplois à temps plein et à temps partiel

Les données de la base de données des CCP du SCNC sont utilisées afin de répartir les emplois, les heures travaillées et le revenu selon les emplois à temps plein et à temps partiel.

Étape 3 : Répartition des totaux de l'industrie selon la profession

La répartition par profession des emplois provient du recensement. L'Étape 3 prévoit l'utilisation de cette source pour distribuer les totaux du SCNC selon la profession, l'âge, le sexe, et le statut d'immigrant.

Cette étape porte uniquement sur les emplois d'employés, les détails sur les professions n'étant pas disponibles pour les travailleurs autonomes. Le recensement de la population a servi à répartir les totaux des groupes d'industries établis dans le cadre de la seconde étape pour l'année 2000 et 2005 (c.-à-d. l'année de référence du Recensement de 2001 et celui de 2006).

Pour élaborer des facteurs de répartition selon la profession des totaux des groupes d'industries, des totalisations spéciales du recensement ont été effectuées, afin d'identifier les personnes des industries liées au tourisme qui ont eu un revenu d'emploi au cours de l'année de référence et qui n'étaient pas des travailleurs autonomes. Les personnes choisies ont été regroupées selon leur industrie et selon qu'elles travaillaient principalement à temps plein ou à temps partiel au cours de l'année de référence. Pour chacun de ces groupes, la répartition de l'échantillon (pondéré) selon la profession a été déterminée, de même que la répartition du nombre total d'heures travaillées et du revenu tiré de salaires et traitements.

Le facteur de répartition des heures travaillées selon la profession est fondé sur la répartition des heures totales (nombre d'emplois multiplié par le nombre moyen d'heures travaillées) pour les professions à l'intérieur de chaque groupe d'industries.

Le facteur de répartition des salaires et traitements selon la profession est fondé sur la répartition des salaires et traitements totaux (emplois multipliés par les heures travaillées multipliés par les gains horaires) entre les professions de chaque groupe d'industries.

Étape 4 : Élaboration des séries chronologiques sur les professions

L'Étape 4 nécessite l'utilisation des séries de moyennes annuelles correspondantes de l'EPA selon la profession, l'âge et le sexe, pour élaborer une série chronologique. Les données sur le statut d'immigrant sont disponibles dans l'EPA mais non significatif à un niveau détaillé et par conséquent, la répartition en pourcentage de l'année de référence des recensements (2000 et 2005) a été conservée pour toutes les années. Une interpolation linéaire a été faite pour tenir compte du changement dans les ratios des immigrants entre les deux recensements. Les données de l'EPA ont été rajustées en fonction des niveaux du recensement pour maintenir les taux de croissance entre les années de recensement.

Étapes 5 : Lissage des données de l'EPA

L'Étape 5 prévoit le lissage (à partir d'une moyenne mobile sur quatre ans), en vue de réduire la volatilité des séries chronologiques sur les professions de l'EPA. On l'a fait de façon à préserver les totaux globaux pour les groupes d'industries (du SCNC) et les répartitions selon la profession (du Recensement de 2001 et celui de 2006).

Une moyenne mobile simple est appliquée aux indicateurs (comme il est indiqué à l'Étape 3) servant à élaborer les séries chronologiques sur les emplois, les heures travaillées et les salaires et traitements, à temps plein et à temps partiel, selon la profession et pour chaque industrie. On a établi qu'une moyenne mobile sur quatre ans produirait des meilleurs résultats globalement du point de vue de la vraisemblance et de l'uniformité et réduirait la volatilité ainsi que la nécessité de rajustements manuels.

Étapes 6 : Autres ajustements

La dernière étape de l'élaboration des estimations totales par industrie comporte des interventions dans les cas où les séries lissées semblent ne pas correspondre, ou sont de toute évidence incohérentes par rapport aux heures moyennes annuelles ou les gains horaires moyens implicites. En particulier, des corrections ont été apportées comme suit : si les salaires étaient plus de quatre fois élevés que la moyenne de la profession correspondante ou moins de la moitié du au salaire minimum en Ontario, ou si les heures déclarées étaient supérieures à 70 heures par semaine³³. Les résultats montrent que le lissage et les interventions ont peu d'effets sur la tendance générale des répartitions selon la profession.

33. Pour des détails sur le salaire minimum en Ontario et les normes sur les heures de travail voir la *Loi sur les normes du travail en Ontario, 2000* et les règlements 285/01.

Annexe E : Industries du tourisme dans le Module des ressources humaines

La présente étude repose sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2002, pour définir les industries liées au tourisme. Brièvement, le SCIAN est un système exhaustif de classification des industries qui englobe toutes les activités économiques. Il a été conçu pour servir à l'établissement de statistiques de production et, de ce fait, à la classification de données sur les établissements (et leurs emplacements). Le critère utilisé pour grouper des établissements en classes dans le SCIAN est la similitude de structures des facteurs, des qualifications de la main-d'œuvre et des processus de production.

Afin de maintenir la fiabilité des données, plusieurs industries touristiques ont été groupées. Les groupes d'industries du tourisme du Module des ressources humaines (MRH) sont donc les suivants :

Transport;

 Transport aérien

 Toutes les autres industries du transport (ce qui comprend le transport par rail, par eau, par autobus, par taxi et la location de véhicules)

Hébergement;

Restauration;

Loisirs et divertissements;

Services de voyages.

À la page suivante se trouve une liste complète des industries touristiques, y compris les codes du SCIAN.

Liste complète des industries touristiques par Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2002

Transport

Transport aérien

4811	Transport aérien régulier
4812	Transport aérien non régulier

Toutes les autres industries du transport

4821	Transport ferroviaire dont :
	Industries auxiliaires touristiques
482114	Transport ferroviaire de voyageurs
	Industries auxiliaires non touristiques
482112	Transport ferroviaire de marchandises sur de courtes distances
482113	Transport ferroviaire de marchandises sur ligne principale
4831	Transport hauturier, côtier et sur les Grands Lacs
4832	Transport sur les eaux intérieures
4851	Services urbains de transport en commun
4852	Transport interurbain et rural par autocar
4853	Services de taxi et de limousine
4854	Transport scolaire et transport d'employés par autobus
4855	Services d'autobus nolisés
4859	Autres services de transport en commun et de transport terrestre de voyageurs
4871	Transport terrestre de tourisme et d'agrément
4872	Transport par eau de tourisme et d'agrément
4879	Autres services de transport de tourisme et d'agrément
5A0510 ¹	Location et location à bail de matériel automobile dont :
	Industries auxiliaires touristiques
532111	Location de voitures particulières
532120	Location et location à bail de camions, de remorques utilitaires et de véhicules de plaisance
	Industries auxiliaires non touristiques
532112	Location à bail de voitures particulières

Hébergement

7211	Hébergement des voyageurs
721A ¹	Parcs pour véhicules de plaisance et camps de loisirs dont :
	Industries auxiliaires touristiques
721211	Parcs pour véhicules de plaisance et campings
721212	Camps de chasse et de pêche
721213	Camps récréatifs et de vacances, sauf les camps de chasse et de pêche
	Industries auxiliaires non touristiques
721310	Maisons de chambres et pensions de famille

Restauration

7220	Services de restauration et débits de boissons dont :
	Industries auxiliaires touristiques
72211	Restaurants à service complet
72221	Établissements de restauration à service restreint
72241	Débits de boissons (alcoolisées)
	Industries auxiliaires non touristiques
72231	Entrepreneurs en restauration
72232	Traiteurs
72233	Cantines et comptoirs mobiles

Loisirs et divertissements

51213	Présentation de films et de vidéos
7110	Arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes dont :
	Industries auxiliaires touristiques
7111	Compagnies d'arts d'interprétation
7112	Sports-spectacles
7115	Artistes, auteurs et interprètes indépendants
	Industries auxiliaires non touristiques
7113	Promoteurs (diffuseurs) d'événements artistiques, de stades et autres diffuseurs
7114	Agents et représentants d'artistes, d'athlètes et d'autres personnalités publiques
7121	Établissements du patrimoine
713A ¹	Services de divertissement et de loisirs
7131	Parcs d'attractions et salles de jeux électroniques
7132	Jeux de hasard et loteries
7139	Autres services de divertissement et de loisirs dont :
	Industries auxiliaires touristiques
71391	Terrains de golf et country clubs
71392	Centres de ski
71393	Marinas
71395	Salles de quilles
71399	Tous les autres services de divertissement et de loisirs
	Industries auxiliaires non touristiques
71394	Centres de sports récréatifs et de conditionnement physique

Services de voyages

5615	Services de préparation de voyages et de réservation
------	--

1. Codes particuliers pour les industries du SCIAN utilisés dans le Système des comptes nationaux du Canada (SCNC).

Annexe F : Professions liées au tourisme dans le Module des ressources humaines

La présente étude repose sur les définitions des professions de la Classification nationale des professions pour les statistiques (CNP-S). Une profession est par conséquent définie comme un ensemble d'emplois suffisamment similaires du point de vue du travail effectué pour être regroupés sous un titre commun aux fins de la classification.

La sélection des professions est fondée sur un examen des données sur les professions du Recensement de 2001 pour les personnes appartenant à la population active expérimentée dont l'emploi principal faisait partie des groupes d'industries touristiques. Les professions qui comptent 5 000 personnes occupées ou plus ont été sélectionnées. Des professions ont été ajoutées si, dans le recensement de 2006, il y avait plus de 5 000 personnes employées. Par contre, des professions ont été retirées si, dans le recensement de 2006, il y avait moins de 2 500 personnes employées. En effet, ces professions étaient trop limitées pour appuyer des séries chronologiques fondées sur des échantillons beaucoup plus restreints de l'Enquête de la population active (EPA). Pour les professions avec entre 2 500 et 5 000 personnes employés, certaines ont été retirées.

Une liste complète des regroupements de professions utilisés suit avec les codes CNP-S associés.

Liste complète des professions liées aux industries touristiques par Classification nationale des professions pour statistiques (CNP-S) 2006

Type de professions regroupées par catégorie d'industries touristiques

CNP-S 2006

Hébergement

Directeurs/directrices des services d'hébergement	A222
Animateurs/animatrices et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	F154
Chefs	G411
Cuisiniers/cuisinières	G412
Barmans/barmaids	G512
Serveurs/serveuses d'aliments et de boissons	G513
Réceptionnistes d'hôtel	G715
Préposés/préposées à l'entretien ménager et au nettoyage-travaux légers	G931
Concierges et concierges d'immeubles	G933
Serveurs/serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel assimilé	G961
Toutes les autres professions de l'hébergement	

Transport

Transport aérien

Pilotes, navigateurs/navigatrices et instructeurs/instructrices de pilotage du transport aérien	C171
Commissaires et agents/agentes de bord	G712
Agents/agentes à la billetterie et aux services aériens	G713
Mécaniciens/mécaniciennes et contrôleurs/contrôleuses d'aéronefs	H415
Agents/agentes de piste dans le transport aérien	H737
Toutes les autres professions du transport aérien	

Toutes les autres industries du transport

Directeurs/directrices des transports	A373
Vendeurs/vendeuses et commis - vendeurs/commis-vendeuses, commerce de détail	G211
Mécaniciens/mécaniciennes et réparateurs/réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus.	H421
Conducteurs/conductrices d'autobus et opérateurs/opératrices de métro et autres transports en commun	H712
Chauffeurs/chauffeuses de taxi, chauffeurs/chauffeuses de limousine et chauffeurs/chauffeuses	H713
Mécaniciens/mécaniciennes de locomotive et de cour de triage	H721
Chefs de train et serre-freins	H722
Toutes les autres professions des autres industries du transport	

Type de professions regroupées par catégorie d'industries touristiques

CNP – S 2006

Restauration

Directeurs/directrices de la restauration et des services alimentaires	A221
Superviseurs/superveuses des services alimentaires	G012
Caissiers/caissières	G311
Chefs	G411
Cuisiniers/cuisinières	G412
Maîtres d'hôtel et hôtes/hôtesse.	G511
Barmans/barmaids	G512
Serveurs/serveuses d'aliments et de boissons	G513
Boulangers - pâtissiers/boulangères-pâtissières	G942
Serveurs/serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel assimilé	G961
Chauffeurs-livreurs/chauffeuses-livreuses–services de livraison et de messagerie	H714
Toutes les autres professions des services de restauration	

Loisirs et divertissements

Directeurs/directrices des programmes et de services de sports, de loisirs et de conditionnement physique	A343
Personnel technique des musées et des galeries d'art	F112
Animateurs/animateuses et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	F154
Vendeurs/vendeuses et commis-vendeurs/commis-vendeuses, commerce de détail	G211
Caissiers/caissières	G311
Gardiens/gardiennes de sécurité et personnel assimilé.	G631
Personnel préposé au jeu dans les casinos.	G723
Opérateurs/opératrices et préposés/préposées aux sports, aux loisirs et dans les parcs d'attraction.	G731
Concierges et concierges d'immeubles	G933
Serveurs/serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel assimilé	G961
Mancœuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	I212
Toutes les autres professions des loisirs et divertissements	

Services de voyages

Directeurs/directrices – commerce de détail	A211
Conseillers/conseillères en voyages	G711
Toutes les autres professions des services de voyages	

Annexe G : Structure des tableaux

La structure des tableaux du Module des ressources humaines (MRH) est décrite de façon détaillée ci-dessous.

Des tableaux sont disponibles sur demande pour chacun des cinq groupes d'industries touristiques (voir l'Annexe C) incluses dans le MRH, ainsi que pour l'ensemble des industries. De plus, des données détaillées sont disponibles pour l'industrie du transport aérien ainsi que pour toutes les autres industries auxiliaires du groupe du transport.

L'emploi total, les heures travaillées et les salaires et traitements sont disponibles pour chaque groupe d'industries. Les variables calculées, telles que la moyenne annuelle des heures travaillées, la moyenne annuelle des salaires et traitements et le salaire horaire moyen sont aussi comprises.

Ces variables sont réparties entre les catégories suivantes :

- a. Femmes à temps plein
- b. Femmes à temps partiel
- c. Hommes à temps plein
- d. Hommes à temps partiel
- e. Total pour les hommes
- f. Total pour les femmes
- g. Total à temps plein
- h. Total à temps partiel
- i. Total

Chacune des catégories précédentes est répartie en fonction des détails sur les professions (voir l'Annexe F).

Les catégories « e » à « h » sont partagées entre les immigrants et les non immigrants, tandis que la catégorie « i » est par la suite divisée en quatre catégories d'âge : 15 à 24 ans, 25 à 34 ans, 35 à 44 ans, 45 ans et plus.

Il convient de souligner qu'aux fins de publication, les cellules de donnée des tableaux du MRH sont supprimées lorsque l'estimation du nombre d'emplois est inférieure à vingt. Sous ce seuil, les données ne sont pas jugées assez fiables pour être publiées.

Les tableaux relatifs à l'emploi annuel dans les industries du tourisme sont maintenant disponibles sur demande. Il est maintenant possible de faire une commande spéciale pour des tableaux (\$). Les tableaux sur l'emploi annuel directement attribuable au tourisme (c.-à-d. l'emploi généré par le tourisme) et les données trimestrielles ont été interrompues pour le moment. Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec l'agent d'information (613-951-3640; iead-info-dcrd@statcan.gc.ca), Division des comptes des revenus et dépenses de Statistique Canada.

Glossaire

Biens et services touristiques : Les biens et services touristiques sont ceux pour lesquels une part significative de leur demande totale au Canada provient des visiteurs.

Compte satellite : Système de comptabilité qui suit les principes de base du Système des comptes nationaux, mais qui comporte une capacité analytique élargie pour certains domaines de préoccupation économique ou sociale, sans surcharger ou interrompre le système central. Les comptes satellites sont liés au cadre central des comptes nationaux et, par leur entremise, à l'ensemble principal des statistiques économiques intégrées.

Compte satellite du tourisme : Le Compte satellite du tourisme est un cadre comptable, fondé sur la structure du Système des comptes nationaux du Canada, qui sert à définir le tourisme, à compiler et intégrer les statistiques du tourisme, à mesurer son importance dans l'économie, et permettre une comparaison entre le tourisme et les autres industries de l'ensemble de l'économie.

Demande touristique : La demande touristique comprend les dépenses effectuées par les visiteurs canadiens et visiteurs non-résidents au titre des biens et services produits au Canada. Elle correspond à la somme de la demande touristique intérieure et des exportations attribuables au tourisme.

Emploi : Un emploi est défini comme un contrat explicite ou implicite entre une personne et une unité institutionnelle, en vue d'exécuter un travail donné en échange d'une rémunération, pour une durée définie ou jusqu'à nouvel ordre. L'unité institutionnelle peut être le propriétaire d'une entreprise non constituée en société. Dans ce cas, la personne est décrite comme étant un travailleur autonome et touche un revenu mixte. Le nombre d'emplois dépasse le nombre de personnes occupées en fonction du nombre de deuxième, troisième, etc. emploi occupé par une personne.

Emplois d'employés : Tous les emplois pour lesquels la personne occupée tire une rémunération pour les services rendus et pour lesquels l'employeur doit remplir un formulaire T-4 de Revenu Canada. Les emplois pour lesquels les travailleurs sont rémunérés au moyen de pourboires ou de commissions sont inclus. Les travailleurs autonomes propriétaires d'entreprises non constituées en société et les travailleurs familiaux non rémunérés ne sont pas inclus.

Emploi à temps partiel : Emploi pour lequel une personne travaille habituellement moins de 30 heures par semaine.

Emploi à temps plein : Emploi pour lequel une personne travaille habituellement 30 heures ou plus par semaine.

L'emploi équivalent plein temps : Nombre d'emplois équivalents plein temps.

Emplois équivalents plein temps : Nombre total d'heures travaillées divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées dans des emplois à temps plein. Il peut aussi s'agir d'années de travail en équivalents temps plein. Il s'agit d'une façon moins précise d'exprimer le facteur travail du point de vue du total des heures travaillées.

Emplois générés par le tourisme : Emplois qui peuvent être directement attribuables à la demande touristique.

Emplois lié au tourisme : Nombre d'emplois dans des industries touristiques et non touristiques qui peuvent être directement attribués à la demande touristique. Dans le cas de cette mesure, une personne travaillant 10 heures par semaine durant toute l'année a la même importance qu'une autre travaillant 50 heures par semaine durant la même période. On parle aussi « d'emplois générés par le tourisme ».

Emploi principal : Emploi comptant le plus grand nombre d'heures travaillées.

Heures travaillées : Heures réellement travaillées au cours des périodes normales de travail, y compris les heures supplémentaires, mais en excluant les congés rémunérés (p. ex, vacances, congés de maladie).

Emplois de travailleurs autonomes : Comprend les travailleurs propriétaires d'entreprises non constituées en société et les membres de leur ménage qui travaillent sans salaire ni traitement (p. ex., les travailleurs familiaux non rémunérés).

Immigrant : Dans la présente étude, un immigrant est défini comme un immigrant reçu (ou qui a déjà été un immigrant reçu qui est devenu un citoyen canadien) ou un résident non-permanent. Un immigrant reçu est un résident permanent qui n'était pas citoyen canadien à sa naissance. Un résident non-permanent est une personne qui détient un permis valide pour travailler ou étudier ou qui revendique le statut de réfugié, ou un membre de la famille de cette personne et qui demeure avec elle.

Industrie : Une industrie est un groupe d'établissements se livrant à des activités économiques identiques ou similaires.

Industries touristiques : Les industries touristiques sont celles qui, en l'absence de tourisme, cesseraient d'exister ou continueraient d'exister mais à un niveau d'activité sensiblement réduit. Certaines de ces industries peuvent être touchées indirectement par l'absence du tourisme. Par exemple, l'absence du tourisme nuirait beaucoup à l'industrie du transport aérien et indirectement, toucherait l'industrie de la restauration.

Non immigrant : Dans la présente étude, un non immigrant est une personne qui est un citoyen canadien à sa naissance.

Population active : Population civile ne vivant pas en établissement âgée de 15 ans et plus qui est occupée ou en chômage.

Prix de base : Une évaluation aux prix de base comprend le coût des facteurs de production (travail et capital) ainsi que les impôts indirects et subventions sur les facteurs de production. Ces prix représentent le prix reçu par les vendeurs et excluent les taxes sur la vente des biens et services.

Prix du marché : Une évaluation exprimée en termes des prix effectivement payés par l'acheteur, c'est-à-dire après prise en compte de tous les impôts (incluant les taxes sur la vente des biens et services) et subventions applicables.

Produit intérieur brut (PIB) : Valeur sans double compte des biens et services produits dans le territoire économique d'un pays ou d'une région au cours d'une période donnée. Le PIB peut être calculé de trois façons, soit comme la somme des revenus gagnés dans la production courante (approche des revenus), la somme des ventes finales de la production courante (approche des dépenses) ou la somme des valeurs ajoutées nettes dans la production courante (approche de la valeur ajoutée). Il peut être évalué au prix de base ou aux prix du marché.

Profession : Ensemble d'emplois suffisamment similaires du point de vue du travail effectué (tâches, fonctions et responsabilités) pour être regroupés sous un titre commun aux fins de la classification.

Revenu du travail : Il s'agit du total des gains perçus par les employés sous forme de salaires et traitements ainsi que de revenus supplémentaires du travail (p. ex., les cotisations des employeurs aux régimes de retraite, aux fonds de pension, aux fonds de l'assurance-emploi et à la caisse d'indemnisation des accidentés du travail).

Revenu mixte : Le revenu mixte est un solde comptable dans les comptes des industries des comptes d'entrées-sorties qui représente le rendement du travail autonome et du capital de l'entreprise non constituée en société. Le revenu mixte se compose des gains des propriétaires d'entreprises non constituées en société (entreprises à propriétaire unique et partenariats) tels les détaillants et les sociétés d'experts-conseils, les gains des praticiens professionnels autonomes tels les avocats et les dentistes, le revenu net (après déduction des dépenses) de loyers des propriétaires de biens immobiliers et le revenu agricole comptable net des exploitants agricoles.

Revenu supplémentaire du travail : Il s'agit des dépenses des employeurs qui figurent dans leur compte de main-d'œuvre à titre de rémunération des salariés. Elles comprennent les cotisations l'assurance-emploi, aux régimes de retraite privés et publics ainsi que (à compter de 1990), la caisse d'indemnisation des accidentés du travail, les assurances vie et maladie et les allocations de retraite.

Salaires et traitements : Les salaires et traitements comprennent la rémunération en espèces et les paiements en nature (p. ex., le gîte et le couvert) versés aux personnes touchant un salaire ou un traitement employées dans les établissements du secteur privé et du secteur public ainsi que dans les institutions sans but lucratif au Canada, y compris les domestiques et les gardiennes d'enfants. Les autres formes de rémunération incluses ici comprennent les commissions, les primes, les pourboires, les jetons de présence, les allocations imposables ainsi que la valeur des options sur actions des sociétés. Les primes, les commissions et les salaires rétroactifs sont inscrits durant la période où ils ont été versés plutôt que durant celle où ils ont été gagnés. Les salaires et traitements sont enregistrés sur une base brute, avant les retenues aux fins de l'impôt, des régimes d'assurance-emploi et des régimes de pensions des secteurs privé et public.

Système des comptes nationaux (SCN) : Le Système des comptes nationaux (SCN) se compose d'une série cohérente, uniforme et intégrée de comptes macro-économiques, de comptes de patrimoine et de tableaux qui s'appuient sur un ensemble de concepts, définitions, nomenclatures et règles de comptabilisation approuvés sur le plan international. Dans ses grandes lignes, le Système des comptes nationaux du Canada (SCNC) s'apparente étroitement aux normes internationales décrites dans la publication des Nations Unies intitulée Système de comptabilité nationale, 1993.

Total des heures travaillées : Nombre agrégé d'heures réellement travaillées au cours de l'année dans des emplois d'employés et des emplois de travailleurs autonomes.

Tourisme : La définition est adaptée selon celle adoptée par l'Organisation mondiale du tourisme et la Commission statistique des Nations Unies, et se lit comme suit : « les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans les lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs ».

Travailleur occupant plus d'un emploi : Personne qui travaille à plus d'un emploi au cours de la période de référence.

Visiteurs : Les personnes entreprenant des activités du tourisme tel que défini plus haut. Il s'agit de touristes (ceux qui passent une nuit ou plus dans le lieu visité), et de visiteurs d'un jour. Au Canada, le terme « touriste » se rapporte à tous les visiteurs peu importe si ces derniers passe un jour, ou une nuit et plus dans le lieu visité.

Bibliographie

- AKYEAMPONG, Ernest. 1999. « Épargne-retraite : les REER et les RPA », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol.11, n° 2, produit n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, p 23 à 30.
<http://www.statcan.gc.ca/studies-etudes/75-001/archive/f-pdf/4602-fra.pdf> (site consulté le 29 avril 2010).
- AKYEAMPONG, Ernest et Deborah SUSSMAN. 2003. « Régimes de santé des travailleurs indépendants », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol.11, n° 2, produit no 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, p 15 à 21.
<http://www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/75-001-x2003105-fra.pdf> (site consulté le 29 avril 2010).
- BARBER-DUECK, Conrad et Demi KOTSOVOS. 2003. *Compte satellite provincial et territorial du tourisme pour le Canada, 1998*, produit n° 13-604-MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario, 82 p., « Comptes des revenus et dépenses, série technique » , n° 40.
<http://www.statcan.gc.ca/pub/13-604-m/13-604-m2003040-fra.pdf> (site consulté le 29 avril 2010).
- BISAILLON, Monique. 2010. *Module des ressources humaines du compte satellite du tourisme : une étude pilote pour l'Ontario*, produit n° 13-604-MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario, 47 p., « Comptes des revenus et dépenses, série technique » n° 65.
<http://www.statcan.gc.ca/pub/13-604-m/13-604-m2010065-fra.pdf> (site consulté le 29 avril 2010).
- BISAILLON, Monique et Charles MORISETTE. 2009. *Module des ressources humaines du compte satellite du tourisme, 2007*, produit n° 13-604-MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario, 40 p., « Comptes des revenus et dépenses, série technique » n° 61.
<http://www.statcan.gc.ca/pub/13-604-m/13-604-m2009061-fra.pdf> (site consulté le 29 avril 2010).
- CAÑADA, Agustin, J. PRADO et R. ROIG. 2004. « The measurement of employment in tourism Spain », *Séminaire sur le tourisme, l'économie et l'emploi organisé conjointement par l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Ministère fédéral de l'économie et du travail d'Autriche*. Vienne, 14 décembre.
- COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL, ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES, NATIONS UNIES ET BANQUE MONDIALE. 2003. *Système de comptabilité nationale, 1993*. Bruxelles, Luxembourg, New York, Paris, Washington.
- COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES, DIVISION DE LA STATISTIQUE DES NATIONS UNIES ET ORGANISATION MONDIALE DU TOURISME. 2001. *Compte satellite du Tourisme – Recommandations concernant le cadre conceptuel*. Luxembourg, Madrid, New York, Paris.
- CONSEIL CANADIEN DES RESSOURCES HUMAINES EN TOURISME. 2008a. « L'avenir du secteur du tourisme au Canada : de grandes possibilités – un petit bassin de main-d'œuvre ». Préparé par le Conference Board du Canada, L'Institut canadien de recherche sur le tourisme et Bristol Group. Ottawa, Ontario. 38 p.
http://cthr.ca/~media/Files/CTHRC/Home/research_publications/labour_market_information/sd-supply-demand-report-en.ashx (site consulté le 27 avril 2010).
- . 2008b « À court de main d'œuvre : en tourisme, plus d'emplois que de travailleurs ». Préparé par le Conference Board du Canada, Ottawa.
- . 2009. « L'avenir du secteur du tourisme au Canada : reprise économique et retour des pénuries de main-d'œuvre ». Préparé par le Conference Board du Canada, Ottawa.
- HOEKSTRA, Rutger. 2004. « Labour in the Dutch TSA », *Séminaire sur le tourisme, l'économie et l'emploi organisé conjointe par l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Ministère fédéral de l'économie et du travail d'Autriche*. Vienne, 14 décembre.

- JACKSON, Chris. 2007. *Module des ressources humaines du compte satellite du tourisme, mise à jour jusqu'en 2005*, produit n° 13-604-MIE au catalogue de Statistique Canada. Ottawa, Ontario, 28 p. « Comptes des revenus et dépenses, série technique » n° 55.
<http://www.statcan.gc.ca/pub/13-604-m/13-604-m2007055-fra.pdf> (site consulté le 27 avril 2010).
- KEMP, Katharine et Shaila Nijhowne. 2004 « Étude du compte satellite du tourisme du Canada (CSTC) - Comparaison entre le CST-RCC et le CSTC ». Rapport préparé pour la *Commission canadienne du tourisme pour présentation au sous-comité de macroéconomie et de statistique de l'Organisation mondiale du tourisme*, Madrid, 8 et 9 mars.
<http://dsp-psd.pwgsc.gc.ca/Collection/C86-191-2004F.pdf> (site consulté le 13 mai 2010).
- KOTSOVOS, Demi. 2007. *Guide du compte satellite du tourisme du Canada*, produit n° 13-604-MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario, 99 p., « Comptes des revenus et dépenses, série technique » n° 52.
<http://www.statcan.gc.ca/pub/13-604-m/13-604-m2007052-fra.pdf> (site consulté le 30 avril 2010).
- . 2009. *Compte satellite du tourisme du Canada, 2009*, produit n° 13-604-MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario, 34 p., « Comptes des revenus et dépenses, série technique » n° 63.
<http://www.statcan.gc.ca/pub/13-604-m/13-604-m2009063-fra.pdf> (site consulté le 29 avril 2010).
- LAIMER, Peter et Petra ÖHLBÖCK. 2004. « A TSA-Employment Module for Austria » *Séminaire sur le tourisme, l'économie et l'emploi organisé par l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Ministère fédéral de l'économie et du travail d'Autriche*. Vienne, 14 décembre.
- MARSHALL, Katherine. 2000. « Travailler à temps partiel par choix », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 1, n° 2, produit n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, p 22 à 29.
<http://www.statcan.gc.ca/studies-etudes/75-001/archive/f-pdf/5608-fra.pdf> (site consulté le 29 avril 2010).
- MAYNARD, Jean-Pierre. 2005. *La mesure annuelle du volume de travail selon l'expérience canadienne*, produit n° 11F0026MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario, 30 p. « Documents sur la méthodologie de l'analyse économique : Comptes nationaux » n° 5.
<http://www.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?catno=11F0026MIE2005005&lang=fra> (site consulté le 27 avril 2010).
- MOHAN, M., G. GISLASON, et B. MCGOWAN. 1998. « Tourism-related employment: 1998 update », Conseil canadien des ressources humaines en tourisme.
- MORISSETTE, Charles et Berouk TEREFE. 2008. *Module des ressources humaines du compte satellite du tourisme, mise à jour jusqu'en 2006*, produit n° 13-604-MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario, 32 p., « Comptes des revenus et dépenses, série technique » n° 59.
<http://www.statcan.gc.ca/pub/13-604-m/13-604-m2008059-fra.pdf> (site consulté le 29 avril 2010).
- ONTARIO MINISTÈRE DU TOURISME. 2009. « Discovering Ontario – A report on the future of tourism », préparé par The Ontario Tourism Competitive Study, Toronto.
- ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. 2000. « Mesurer le rôle du tourisme dans les pays de l'OCDE, Manuel de l'OCDE sur les comptes satellites du tourisme et l'emploi ». Paris.

- STATISTIQUE CANADA. 1976– . *Information sur la population active*, produit n° 71-001-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario.
<http://www.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?catno=71-001-XIF&lang=fra> (site consulté le 30 avril 2010). Mensuel.
- . 1995– . *Aviation civile canadienne*, produit n° 51-206-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario.
<http://www.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?catno=51-206-X&lang=fra> (site consulté le 30 avril 2010). Annuel.
- . 1996– . *Indicateurs nationaux du tourisme*, produit n° 13-009-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario.
<http://www.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?catno=13-009-XIF&lang=fra> (site consulté le 30 avril 2010). Trimestriel.
- . 2008. *Guide des comptes des revenus et dépenses*, produit n° 13-017-XIF au catalogue, de Statistique Canada, Ottawa, Ontario, p 317.
<http://www.statcan.gc.ca/pub/13-017-x/13-017-x2008001-fra.pdf> (site consulté le 30 avril 2010).
- . 2009. « Statistiques du travail cohérentes avec le Système de comptabilité nationale », *Le Quotidien*, 11 décembre, produit n° 11-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, p 8 à 9.
<http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/091211/dq091211-fra.pdf> (site consulté le 30 avril 2010).
- . 2010a. « PIB en termes de revenus et de dépenses », *Revue trimestrielle des comptes économiques canadiens*, vol. 8 n° 4, quatrième trimestre de 2009, n° 13-010 au catalogue de Statistique Canada.
<http://www.statcan.gc.ca/pub/13-010-x/13-010-x2009004-fra.htm> (site consulté le 30 avril 2010).
- . 2010b. *Indicateurs nationaux du tourisme, estimations trimestrielles, quatrième de 2009*, n° 13-010-XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 46 p.
<http://www.statcan.gc.ca/pub/13-009-x/13-009-x2009004-fra.pdf> (site consulté le 27 avril 2010)
- WRIGHT, Jennifer. 2007. « Emploi relié au secteur touristique total au Canada : mise à jour 2006 », Conseil canadien des ressources humaines en tourisme, Ottawa.

Série technique

Les articles publiés dans *Comptes des revenus et dépenses, série technique* (13-604) fournissent des renseignements d'arrière-plan ainsi que des analyses en profondeur de certaines données qui sont diffusées dans l'un ou l'autre des comptes suivants : Comptes des revenus et dépenses, Comptes économiques provinciaux, Comptes des flux financiers, Comptes du bilan national, revenu du travail et les indicateurs nationaux du tourisme. Les articles sont accessibles via notre site Web à www.statcan.gc.ca, en téléphonant au (613) 951-3810, par courriel à lead-info-dcrd@statcan.gc.ca ou par écrit à DCRD, Statistique Canada, 21^e étage, édifice R.H. Coats, 100, promenade du Pré Tunney, Ottawa, Ontario, K1A 0T6.

1. «Les indices de prix Laspeyres, Paasche et en chaîne dans les comptes des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes des revenus et dépenses*, quatrième trimestre 1988.
2. «Document technique sur le traitement de la production de céréales dans les comptes trimestriels des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1989.
3. «Révision des données de la période 1985-1988 dans les comptes nationaux des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1989.
4. «Incorporation dans les comptes des revenus et dépenses d'une décomposition de (investissement en machines et matériel)», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 1989.
5. «Les nouvelles estimations provinciales de la demande intérieure finale en prix constants», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, quatrième trimestre 1989.
6. «Produit intérieur brut en termes réels : sensibilité au choix de l'année de base», tiré à part de *L'Observateur économique canadien*, mai 1990.
7. «Révisions des données de la période 1986-1969 dans les comptes nationaux des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1990.
8. «Les indices de volume dans les comptes des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1990.
9. «Un nouvel indicateur des tendances de l'inflation par les salaires», tiré à part de *L'Observateur économique canadien*, septembre 1989.
10. «Tendances récentes des salaires», tiré à part de *L'Emploi et le revenu en perspective*, hiver 1990.
11. «Le système de comptabilité nationale du Canada et le système de comptabilité nationale des Nations Unies», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 1990.
12. «La répartition des impôts indirects et des subventions aux composantes de la dépense finale», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 1990.
13. «Le traitement de la TPS dans les comptes des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1991.
14. «L'introduction des indices de volume en chaîne dans les comptes des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1991.
15. «Révisions des données de la période 1987-1990 dans les comptes nationaux des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, deuxième trimestre 1991.
16. «Estimations en volume du commerce international des services commerciaux», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 1991.

17. «Le défi de la mesure dans les comptes nationaux», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, quatrième trimestre 1991.
18. «Étude sur le flux des services de consommation générés par le stock de biens de consommation», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, quatrième trimestre 1991.
19. «La valeur du travail ménager au Canada. 1986», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1992.
20. «Révisions des données de la période 1988-1991 dans les comptes nationaux des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, estimations annuelles. 1980-1991.
21. «Achats outre-frontière - Tendances et mesure», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 1992.
22. «Comment lire» les statistiques produites par le gouvernement : un guide pratique», tiré à part de *Options Politiques*, vol. 14, n° 3, avril 1993.
23. «L'Actualité des comptes des revenus et dépenses trimestriels : une comparaison à l'échelle internationale», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1993.
24. «Comptes nationaux des revenus et dépenses : Estimations révisées pour la période de 1989 à 1992», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, estimations annuelles, 1981-1992.
25. «Comparaisons internationales des quantités et des prix: parités de pouvoir d'achat et dépenses réelles, Canada et États-Unis», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, estimations annuelles, 1981-1992.
26. «La ventilation par secteur du PIB au coût des facteurs», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 1993.
27. «La valeur du travail ménager au Canada, 1992», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, quatrième trimestre 1993.
28. «Évaluation de la dimension de l'économie souterraine : le point de vue de Statistique Canada», tiré à part de *L'Observateur économique canadien*, mai 1994.
29. «Comptes nationaux des revenus et dépenses : Estimations révisées pour la période de 1990 à 1993», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1994.
30. «Rapport d'étape : élément environnemental des comptes nationaux du Canada», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, estimations annuelles, 1982-1993.
31. «Le Compte satellite du tourisme», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, deuxième trimestre 1994.
32. «Le système international de comptabilité nationale de 1993 : son application au Canada», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 1994.
33. «La révision de 1995 des Comptes économiques et financiers nationaux», tiré à part de *Comptes économiques et financiers nationaux*, premier trimestre 1995.
34. «Une introduction aux produits financiers dérivés», tiré à part de *Comptes économiques et financiers nationaux*, premier trimestre 1995.
35. «L'effet du changement d'année de base sur le PIB», tiré à part de *Comptes économiques et financiers nationaux*, deuxième trimestre 1996.
36. «Parités de pouvoir d'achat et dépenses réelles, États-Unis et Canada : mise à jour jusqu'à 1998», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 1999.

37. «Capitalisation des logiciels dans la comptabilité nationale», *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, février 2002.
38. «Compte satellite provincial et territorial du tourisme pour le Canada, 1996», *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, avril 2002.
39. «Parités de pouvoir d'achat et dépenses réelles, États-Unis et Canada», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 2002.
40. «Compte satellite provincial et territorial du tourisme pour le Canada, 1998», *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, juin 2003.
41. «Recettes des administrations publiques attribuables au tourisme, 1998», *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, septembre 2003.
42. «Méthodologie de l'indice de volume en chaîne Fisher», *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, novembre 2003.
43. «Tendances provinciales et territoriales des statistiques économiques : 1981 - 2000», *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, novembre 2003.
44. «Les révisions de 1997 à 2003 des Indicateurs nationaux du tourisme», *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, octobre 2004.
45. «Étude des révisions des données des indicateurs nationaux du tourisme», *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, octobre 2004.
46. «Comptes économiques provinciaux et territoriaux», *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, novembre 2004.
47. «Révisions des Indicateurs du tourisme du Canada», *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, janvier 2005.
48. «Compte satellite du tourisme du Canada, 2000», *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, octobre 2005.
49. «Tendances sur le plan de l'épargne et du prêt net dans les comptes nationaux», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 2005.
50. «Tendances récentes du financement des sociétés : constatations provenant du Système de comptabilité nationale du Canada», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, quatrième trimestre 2005.
51. «Module sur les ressources humaines du compte satellite du tourisme, 1997-2002.», *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, mars 2006.
52. «Guide du compte satellite du tourisme du Canada», *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, décembre 2007.
53. «Parités de pouvoir d'achat et dépenses réelles, États-Unis et Canada, 1992-2005», *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, février 2007.
54. «Tendances récentes de la production et de l'emploi», *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, février 2007.
55. «Module sur les ressources humaines du compte satellite du tourisme, mise à jour jusqu'en 2005», *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, mars 2007.
56. «Compte satellite canadien de la recherche et du développement, 1997 à 2004», *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, mai 2008.
57. «Recettes des administrations publiques attribuables au tourisme, 2000 à 2006», *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, septembre 2007.

58. «Compte satellite du tourisme du Canada, 2002», *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, octobre 2007.
59. «Module des ressources humaines du compte satellite du tourisme, mise à jour jusqu'en 2006», *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, avril 2008.
60. «Recettes des administrations publiques attribuables au tourisme, 2007», *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, novembre 2008.
61. «Module sur les ressources humaines du compte satellite du tourisme, 2007», *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, mai 2009.
62. «Ajustements aux importations et exportations réelles pour tenir compte des fluctuations du taux de change», *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, novembre 2009.
63. «Compte satellite du tourisme du Canada, 2004», *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, décembre 2009.
64. «Parités de pouvoir d'achat et dépenses réelles, États-Unis et Canada, 2002 à 2008», *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, février 2010.
65. «Module des ressources humaines du compte satellite du tourisme: Une étude pilote pour l'Ontario», *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, mars 2010.
66. «Module des ressources humaines du compte satellite du tourisme, 2009», *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, mai 2010.